

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                   M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
   Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire  
   M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA GESTION DE L'EAU  
AU QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 26 mai 1999, à 14 h  
Hôtel-Motel Harricana  
1000, 3e Rue  
Chibougamau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 26 MAI 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
RONALD BLACKBURN.....	17
RENÉ PERRON.....	33
REPRISE DE LA SÉANCE.....	56
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	61

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5                   Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour à chacun, chacune d'entre vous! Nous en sommes à notre deuxième session de travail sur la situation de l'eau dans la région.

10                  Je vous rappelle que si vous voulez poser des questions, nous vous demandons de vous inscrire auprès du secrétariat. Je suivrai l'ordre d'inscription. Quand vous serez invités, nous vous demandons de vous asseoir à la table qui est là, de vous adresser à la Commission.

15                  Et normalement, vous avez droit à deux questions, le mot «question» étant pris ici dans une manière assez globale. Il arrive fatalement qu'au cours de l'élaboration de la réponse, on essaie de préciser un certain nombre de choses.

20                  Le but de la Commission, c'est d'être à votre service et de vous permettre de recevoir les meilleures réponses, les réponses les mieux informées, les plus fondées, à partir de la présence d'un certain nombre d'experts dans l'assemblée: à ma droite, les experts du ministère de l'Environnement et, à ma gauche, différents représentants d'autres ministères québécois impliqués dans la gestion de l'eau au Québec.

25                  Cet après-midi, il y aura de nombreux dépôts de documents. Je garderai ça plutôt pour la fin comme une forme de dessert. Alors à l'entrée, toutefois, on a déjà un plat de subsistance annoncé. Monsieur Tremblay, du ministère des Ressources naturelles, va nous faire un peu le portrait sur une question qui a été soulevée hier soir et qui est revenue dans d'autres régions, sur les techniques de drainage des résidus miniers acides. Alors, comme il y a là un petit bloc d'information plus importante, je demande à monsieur Tremblay de le faire assez rapidement, s'il vous plaît.

30                  Alors, allez-y, monsieur Tremblay.

### M. ROBERT TREMBLAY :

35                  Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. C'est une présentation qui est extrêmement visuelle, qui va prendre une quinzaine de minutes et qui montre les technologies qu'on a développées pour contrer la problématique du drainage du minier acide.

40                  Le drainage du minier acide provient de l'oxydation des sulfures que l'on retrouve généralement avec les minerais de cuivre, de zinc, comme on en voit à Matagami, ici autour de Chibougamau. Donc, la problématique du minier acide est extrêmement importante et c'est inutile de vous dire que c'est le problème majeur auquel fait face l'industrie minière, au niveau environnemental, présentement.

45 On va passer rapidement sur le Québec minier. On va aller immédiatement à la définition de résidus miniers. Ce sont toutes les substances minérales rejetées, les boues, les eaux, sauf l'effluent final, qui proviennent des opérations d'extraction de traitement du minerai ainsi que les scories.

50 Les aires d'accumulation de résidus miniers, on parle de parcs à rejets du traitement des minerais. C'est un matériel généralement très fin. On parle de haldes à stériles qui contiennent du matériel grossier et des bassins de sédimentation.

55 Les catégories de résidus miniers, c'est très important. La première définition des résidus acides, c'est des résidus dont le pH est inférieur à 5.5 et/ou dont les résidus sont potentiellement génératrices de drainage minier acide.

60 Alors, dans la région, tous les sites en exploitation ou la plupart ont des résidus qui sont potentiellement génératrices d'acides, mais qui ne génèrent pas d'acides actuellement. Parce que le traitement du minerai, pour le concentrer, il faut monter le pH à 11, 11.5. Donc, les parcs à rejets actifs actuellement ne génèrent pas d'acidité, mais s'ils sont abandonnés sans précaution, ils vont générer un drainage minier acide.

65 Les parcs à résidus neutres et les basiques. L'ampleur des aires d'accumulation de résidus miniers au Québec, on a eu l'occasion d'en parler dans la région de Rouyn-Noranda, un grand total de 13 600 hectares dans 377 sites. On pourrait un peu plus tard donner des chiffres pour la région ici.

70 La problématique des aires d'accumulation de résidus miniers, il y a, bien entendu, l'érosion éolienne. Alors, on voit les méfaits que ça peut causer. Le parc à résidus lui-même est à l'extrême droite, en haut de la photo. Et en bas, c'est des résidus qui ont été déplacés par le vent et qui ont évidemment tué toute la végétation qu'il y a autour.

75 L'érosion hydrique est un autre des problèmes majeurs auquel fait face l'industrie minière. Alors, on peut voir les méfaits que ça fait, et on en entend parler de temps à autre dans les journaux. Tous les sites que l'on voit, ce sont des sites qui sont situés ici au Québec, en Abitibi ou ailleurs.

80 Et finalement, le problème majeur, c'est la génération de drainage minier acide. Alors la génération, comme je disais tout à l'heure, de drainage minier acide, c'est l'oxydation des sulfures, qui fait en sorte que le pH de l'eau diminue graduellement. Initialement, c'est un effet chimique qui fait descendre le pH, et lorsque le pH est rendu à 4.5, les bactéries entrent en jeu. Et à ce moment-là, le pH descend extrêmement rapidement à un 2.5, 2, les métaux sont mis en solution et la contamination est dispersée dans l'environnement.

85 Les technologies de restauration des aires d'accumulation de résidus qui sont potentiellement génératrices d'acides, il y a un vaste programme de recherche qui a été mené

90 dans tout le Canada au cours des dernières années, le programme NEDEM, dans lequel les gouvernements canadiens, gouvernements de cinq provinces, et les compagnies minières ont investi autour de 18 millions \$.

95 Les technologies qui ont été développées dans le cadre de ce programme-là: l'immersion des résidus miniers frais au site minier de Louvicourt, par exemple, où le matériel est extrêmement sulfureux, donc a un potentiel de génération d'acides très élevé, on a construit un lac artificiel, dans lequel on dépose les résidus et la couverture d'eau va servir à empêcher la génération d'acides.

100 À l'avant-plan, on voit des petits bassins d'essai où on essaie de mesurer l'épaisseur optimum d'eau pour empêcher la génération d'acides.

105 Notre problème majeur, ce sont les résidus miniers oxydés dans les vieux parcs à résidus. Alors, le site Solbec a été restauré par une technologie à laquelle on a collaboré, le ministère des Ressources naturelles, et c'est la compagnie Cambior qui a fait la restauration. Donc, on a construit une digue pour inonder les résidus miniers qui étaient extrêmement génératrices d'acides; c'est dans la région du lac Aylmer.

110 Également, les technologies les plus courantes, parce que ça prend des sites particuliers pour inonder, c'est le développement de couvertures étanches. Ces couvertures-là peuvent être de différentes natures; par exemple, constituées de matériaux argileux.

115 Ainsi, au site Lorraine, on a un site qui était fermé depuis les années 70, une mine de nickel extrêmement génératrice d'acides, et là, on recouvre avec une argile qui sert de couverture étanche pour empêcher l'oxygène et l'eau de se rendre aux résidus miniers. On draine l'eau en surface, on ensemence et on contre ainsi l'acidité des eaux. Et on voit la disposition finale du site juste avant l'ensemencement.

120 Également, on travaille sur des couvertures étanches constituées de résidus miniers. C'est-à-dire qu'une mine, qui produit un résidu qui est extrêmement génératrice d'acides, pourrait à la fin de ses opérations traiter un minerai qui réussirait, qui pourrait servir à neutraliser l'acidité. Donc, au cours des opérations, on pourrait adopter un processus qui ferait en sorte que le site ne générera jamais d'acidité.

125 Alors, ça, c'est ce qu'on a fait sur un site que la compagnie minière Barrick a fermé. Elle a utilisé des résidus - que l'on voit à droite, site MRN - et on a fait un genre de sandwich où on voit: résidus LTA, sable et gravier, résidus MRN, sable et gravier. Donc, c'est un multicouche constitué de résidus miniers qui permet d'isoler les résidus sous-jacents de l'air ambiant. Et les résidus MRN étaient des résidus qui permettaient de neutraliser l'acidité. Cette technologie-là est, en tout cas, très porteuse d'avenir.

130 On a également, lorsqu'on a des sites plus problématiques ou plus petits, l'utilisation de géomembrane, par exemple, de bentonite. On a un petit site, Somex dans la Mauricie, où on voit la minière, l'ouverture de ce côté-ci, juste sur le bord du lac, et les résidus miniers à l'arrière-plan de l'autre côté de la route, donc encore là génération d'acides, un pH de 2.2, et on a mis une membrane. On a recouvert d'un matériel tout venant et on peut reboiser le site, de sorte qu'on peut empêcher la continuation du drainage minier acide.

135 Au site East Sullivan en Abitibi, on utilise des écorces pour essayer de contrôler le drainage minier acide. On met 2 mètres d'écorce qui sert de couverture étanche et en même temps qui consomme l'oxygène. La matière organique consomme l'oxygène. Donc, on a une barrière autant physique que biologique pour empêcher l'oxygène de se rendre aux résidus miniers. On a fait une digue étanche autour du site pour empêcher la dispersion des contaminants qui se dispersaient surtout en surface, parce que le sous-sol est constitué d'argile. Et actuellement, ce qu'on fait, c'est qu'on recircule les eaux qu'il y a dans les bassins, les eaux très acides sur le site pour utiliser l'alcalinité qui est générée par les écorces.

145 On a aussi utilisé certaines autres techniques, comme l'autoneutralisation des résidus acides. On a un parc ici, qui était dans la région de Malartic, très générateur d'acides. On utilise des résidus qui étaient à proximité, encore là neutres, et tout le site lui-même est situé sur des résidus qui sont capables de neutraliser l'acidité. Donc, on voit le site après la restauration. La remise en végétation a toujours pour effet de stabiliser les résidus, d'empêcher la poussière de voler un peu partout.

155 On a également beaucoup de technologies en démonstration qui visent à utiliser des rejets d'autres industries. Par exemple, les poussières de cimenterie, c'est un matériel alcalin qui est en essai dans la région de Sherbrooke au site Eustis.

160 On utilise des résidus de désencrage également. Alors, on voit à droite un monticule de résidus miniers; et à gauche, le site qui a été recouvert de résidus de désencrage, qui est constitué de matériel de papier fin. On utilise également des rejets de papetières qui souvent sont extrêmement alcalins, donc qui contiennent beaucoup de calcaire. Alors, on voit les parcelles d'essais qui ont été faits dans la région de Sherbrooke au site Ascot, et on va probablement donner suite à ce projet-là.

165 Au niveau des sites neutres, dans certains cas, on doit également utiliser des couvertures étanches pour empêcher la dispersion des contaminants. Donc, dans la région de Valleyfield, on a le site de Canadian Electrolytic Zinc qui est constitué de résidus de minerai de zinc. Et on voit, après la restauration, le site qui retrouve, en tout cas, un usage un peu plus conforme à l'environnement urbain. Il y a des pistes cyclables qui ont été construites autour.

170 Parmi les autres technologies sur lesquelles on travaille, on parle d'ensemencement direct de résidus. On parle de biofiltre. Par exemple, dans le cas des eaux chargées en arsenic

145 dans la région de Cadillac, comme on a vu antérieurement, on essaie de mettre au point un biofiltre qui permettrait de précipiter l'arsenic et l'enlever des eaux.

175 Donc, à l'heure actuelle, on a à peu près la moitié des sites miniers abandonnés qui sont soit restaurés complètement ou en bonne phase de restauration. Et on espère d'ici quelques années, tout au plus une dizaine d'années, avoir complété la restauration des sites. Et des exemples comme celui du Centre de la nature de Laval, qui a été implanté dans une ancienne carrière de calcaire, nous permettent d'être optimistes.

180 Alors, ça complète ma présentation. Et si jamais vous avez des questions, vous êtes les bienvenus.

**LE PRÉSIDENT :**

185 Juste une petite chose. Expliquez-moi comment mettre de l'eau par-dessus un résidu acide, ça l'isole. Est-ce que j'ai bien compris ça quand vous avez la solution lac, dans lequel vous...

**M. ROBERT TREMBLAY :**

190 Oui, ça isole de l'oxygène de l'air. L'oxygène de l'air est le principal vecteur qui oxyde les résidus. L'oxygène qui provient de l'eau et les échanges d'oxygène sous l'eau sont extrêmement faibles et c'est à peu près négligeable comme quantité d'oxygène. Mais l'oxygène de l'air sert et est très puissant pour oxyder les résidus.

**LE PRÉSIDENT :**

195 Est-ce qu'à long terme, cette présence de l'eau rend vos résidus inertes à ce moment-là?

**M. ROBERT TREMBLAY :**

200 Non. Les sulfures qui sont présents dans les résidus vont toujours demeurer sous forme de sulfures.

**LE PRÉSIDENT :**

205 Donc, si jamais ils sont exposés à l'air, vous allez avoir une production de...

**M. ROBERT TREMBLAY :**

Vous allez amorcer tout le processus d'oxydation, qui va mener éventuellement à un drainage minier acide, oui.

215 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gallichan.

220 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Monsieur Tremblay, les procédés où vous recourez, par exemple, d'écorces et l'autre image avant était une couverture de résidus miniers, je crois...

225 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Oui.

230 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

... de résidus de métaux, est-ce que ça, vous les avez présentement, avez-vous dit que vous les avez en expérience ou si c'est des expériences qui sont vécues et dont vous attendez les résultats finalement sur l'environnement?

235 **M. ROBERT TREMBLAY :**

240 Ce sont des expériences qui sont vécues. Au niveau de l'utilisation de résidus miniers, il faut dire que les résidus qu'on a utilisés, c'est essentiellement de la silice. Alors, c'est un résidu dans lequel on avait retiré de l'or et il y avait très très peu de sulfure, de l'ordre de peut-être .1 %. Et il y avait un matériel alcalin, comme du calcaire ou de la calcite, qui permettait de neutraliser l'acidité. Donc, c'est un résidu qui est très propre et qui, lui, ne causera jamais de problèmes à l'environnement. C'est un sable, essentiellement, comme un sable de plage que l'on rencontre.

245 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Alors, ça, ce sont des expériences qui sont terminées, qui ne sont pas en cours présentement.

250 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Non, qui ont été faites à grande échelle sur un site de 60 hectares, environ.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

255 Depuis combien d'années?

**M. ROBERT TREMBLAY :**

260 Depuis deux ans, maintenant. Et il y a un suivi régulier qui se fait de ce site-là continuellement.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

265 Et un suivi qui va durer combien de temps?

**M. ROBERT TREMBLAY :**

270 Le temps qu'il va falloir pour démontrer qu'il n'y a pas de risque de générer du drainage minier acide. Donc, c'est très très long.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

275 Et permettez une curiosité. Quand on voyait «résidus MRN», ce n'est pas des vieux fonctionnaires que vous envoyez là? Qu'est-ce que c'est «MRN»? Que veulent dire ces lettres?

**M. ROBERT TREMBLAY :**

280 C'est qu'au cours des années, il y a des sites qui ont été rétrocédés au gouvernement. Alors, on ne connaissait pas la problématique du drainage minier acide, il y a quinze ou vingt ans même. Et les compagnies nettoyaient les sites et offraient au gouvernement de les rétrocéder, parce que c'était sur des terres publiques qui étaient louées à bail. Et dans onze cas, le gouvernement a dit: «Oui, on accepte les sites.» Il y a eu des actes notariés de rétrocession et on s'est retrouvé propriétaire des sites, et c'est pour ça qu'on les appelle MRN.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

285 Et ils servent à couvrir? Est-ce que je dois comprendre ça?

**M. ROBERT TREMBLAY :**

290 Oui. C'est que là, on était à côté d'une compagnie qui avait des résidus qui étaient potentiellement générateurs d'acides. Et donc, on a eu une entente avec la compagnie, elle a utilisé nos résidus et, en même temps, elle a restauré notre site.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je suis rendue à la même place que vous. Bravo, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

300

Monsieur Genest.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

305

Dans le portrait régional, on indique que:

«L'exploitation minière d'antan a laissé des cicatrices importantes et a beaucoup affecté la faune et la qualité de l'eau de certains lacs et de cours d'eau.»

Et un peu plus loin, on dit:

310

«La restauration des parcs inactifs est lente et les travaux à réaliser sont souvent coûteux. Dans les années à venir, peu de travaux de restauration sont prévus bien que le drainage minier acide soit un problème particulièrement criant.»

315

Alors, si je comprends bien, là, il y a quatre sites qui ont fait l'objet d'une restauration complète sur vingt-sept. Est-ce que c'est ça? Dans la région.

**M. ROBERT TREMBLAY :**

320

Ce qu'on indique dans les données du ministère de l'Environnement, ce sont des sites miniers et non pas des aires d'accumulation, comme on avait parlé antérieurement.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

325

On parle de parcs à résidus miniers.

**M. ROBERT TREMBLAY :**

330

C'est ça. Effectivement, il y en a plusieurs qui ne sont pas encore restaurés parce qu'ils sont utilisés. La plupart des sites ici, autour de Chibougamau, sont utilisés ou ont été utilisés jusqu'à tout récemment. La même chose pour le secteur de Matagami.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

335

Ici, on dit:

«Sur les vingt-sept parcs, il y en a 67 % qui sont considérés inactifs.»

- ça veut dire, j'imagine, qui ne reçoivent plus de résidus -

«Et 39 % sont actifs.»

**M. ROBERT TREMBLAY :**

340

Je pourrais peut-être demander à madame Spiègle, qui a compilé ces chiffres-là, qui est plus familière que moi avec ces données-là particulières.

**LE PRÉSIDENT :**

345

Madame Spiègle.

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

350

Vous vouliez savoir combien il y avait de parcs qui étaient restaurés?

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

355

Oui. Hier, dans la présentation, on a dit quatre ont fait l'objet de restauration complète. Et ailleurs, dans le paragraphe précédent, on parle de vingt-sept parcs à résidus. Alors, ce que j'essaie de voir, c'est si les efforts nécessaires sont faits ou si on se traîne les pieds. C'est à la page 13 et 14.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

360

On peut peut-être permettre à madame Spiègle de faire sa recherche, puis on va vous revenir un petit peu plus tard.

**LE PRÉSIDENT :**

365

Monsieur Tremblay, oui.

**M. ROBERT TREMBLAY :**

370

Bon, j'ai changé de place pour venir chercher mes documents qui étaient à l'arrière de moi, ici.

C'est ça, de notre côté, on parle de 45 aires de résidus inactives. Comme j'ai déjà expliqué...

375

**LE PRÉSIDENT :**

45 aires dans l'ensemble du Québec?

380 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Non, de la région ici.

385 **LE PRÉSIDENT :**

De la région ici?

390 **M. ROBERT TREMBLAY :**

C'est ça. Alors, il y en a 18 qui ont fait l'objet d'une restauration complète, pour une superficie d'environ 430 hectares. Ce sont des chiffres que je pourrais vous transmettre en détail ultérieurement.

395 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, oui.

400 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Quand vous parlez de rétrocession, est-ce que des terres publiques rétrocédées offrent une meilleure garantie d'accélération de la restauration?

405 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Pas nécessairement une meilleure garantie, sauf que depuis une dizaine d'années, on a entrepris un effort extrêmement important. Et à l'heure actuelle, sur les 11 sites qui ont été rétrocédés, on peut considérer que 85 % de la superficie est complètement restaurée. Et d'ici deux ans, on aura terminé la restauration des aires qui ont été rétrocédées.

410 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, ça va plus vite sur les terres publiques, d'après ce que vous venez dire? 85 %, c'est impressionnant.

415 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Jusqu'à un certain point, parce que les compagnies qui ferment actuellement ont l'obligation de restaurer en vertu de la Loi sur les mines, obligation qu'ils n'avaient pas il y a dix ans. Maintenant, ils l'ont. Et une compagnie minière, comme la mine Opemisca à Chapais qui a fermé, a restauré complètement son site minier, à la satisfaction du Ministère, et on est à peu près sûr que le site ne générera plus de problèmes.

425 Par ailleurs, la Loi sur les mines a un effet rétroactif en ce qui concerne la restauration. Donc, actuellement, on travaille à aller chercher les anciens propriétaires de mines pour les inciter ou les obliger, si nécessaire, à restaurer leur site.

430 On a réussi, par exemple, dans le cas de la mine Poirier à Joutel où la compagnie Rio Algom, qui a fermé en 1975, a commencé l'an dernier la restauration du site et devrait la terminer cette année à un coût de plusieurs dizaines de millions de dollars.

435 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et pour la mine Poirier, à ce moment-là, on pourrait dire que c'est une restauration complète qui aurait été effectuée?

440 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Jusqu'à preuve du contraire, oui. Parce qu'on n'est jamais sûr que la réussite de la restauration va être à 100 %. Il y aura toujours des suintements, surtout un site comme celui de Poirier qui est sur un genre de monticule. On est en train de déposer une membrane étanche dessus. Donc, il y aura toujours quelques suintements et il faudra revenir pour assurer un correctif, mais le travail le plus important aura été fait.

445 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce qu'il y a des sites orphelins, c'est-à-dire qui appartenaient à des compagnies, qui ne sont plus en exploitation?

450 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Oui, il y a des sites orphelins. On en a vu tout à l'heure où on fait les essais. À Sherbrooke, par exemple, le site Eustis, c'est un site qui a fermé en 1935 et c'est impossible de retrouver le propriétaire. Alors on travaille actuellement, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et l'industrie minière, à essayer de trouver une façon de financer la restauration de ces sites-là.

460 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Spiègle.

465 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Je pourrais peut-être juste apporter une précision. C'est qu'on n'a peut-être pas les mêmes chiffres que le ministère des Ressources naturelles, mais je pense que site par site, on est d'accord sur les résultats. Et on a une partie des sites miniers qui sont actifs, qui sont couverts par la Loi des mines, donc qui devront être restaurés.

470  
475 Donc, dans les chiffres, c'est certain qu'il y a des mines qui ne sont pas restaurées présentement parce qu'elles sont encore actives, donc il n'y a pas de travaux qui sont faits de restauration présentement. Il y a des sites fermés qui ont été restaurés. Et les cas problématiques, c'est ceux que les propriétaires sont inexistants ou bien insolubles.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

480 Les sites orphelins.

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Les sites orphelins.

485 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

490 Mais j'essaie de voir, d'après ce que monsieur Tremblay vient de nous présenter, il semble y avoir une bonne prise en charge de la situation, parce que le ministère des Ressources naturelles a effectué des travaux à 85 % de ce qui devait être fait, une recherche active des propriétaires. Et dans le cas des sites orphelins, on essaie de trouver des solutions de financement. Donc, ça apparaît assez responsable comme façon de faire.

Alors que dans votre document, vous dites:

«Dans les années à venir, peu de travaux sont prévus et c'est un problème criant.»

495 Alors, j'essaie de réconcilier les deux façons de voir ou de faire le diagnostic de la situation.

**LE PRÉSIDENT :**

500 C'est le cri qui nous inquiète.

505 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Je pense que le problème criant est avec les sites orphelins. Pour les autres sites, on  
est en bonne voie de progrès, tel qu'expliqué par monsieur Tremblay.

510 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Monsieur le président, je pense qu'on y va à la mesure de nos moyens. Mais je  
comprends que le ministère de l'Environnement souhaiterait qu'on aille plus rapidement et c'est  
pour ça qu'on est en discussion d'ailleurs, pour essayer de les inciter à nous appuyer  
financièrement dans nos travaux.

515 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, ça me surprendrait beaucoup que l'argent vienne de l'Environnement.

520 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Merci, monsieur le président.

525 **LE PRÉSIDENT :**

Que le vase communique dans l'autre sens, ça, je le comprendrais, mais...

530 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Nous sommes d'accord avec vous.

535 **LE PRÉSIDENT :**

Dites-moi, juste au plan de la sémantique, probablement que le concept de parc ne  
recouvre pas exactement le concept d'aire que vous avez évoqué tantôt. Un même parc a  
plusieurs aires dans certains cas. Est-ce qu'on doit comprendre ça?

540 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Dans notre langage à nous, un parc à résidus sert à accumuler des résidus fins suite au  
traitement du minerai. Et les aires d'accumulation inclut les parcs à résidus miniers, les haldes à  
stériles, ainsi que les bassins de décantation des boues qui ont des problématiques différentes.

545 **LE PRÉSIDENT :**

On avait eu ce jeu sémantique à Chicoutimi, je pense, ou à Rouyn-Noranda.

545 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Rouyn.

550 **LE PRÉSIDENT :**

À Rouyn, voilà, ça va.

555 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Madame Spiègle, à l'égard de la Directive 019, quel est le tableau de la conformité ici en région?

560 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Vous parlez pour les mines actives qui sont en production?

565 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que la Directive s'applique également aux mines inactives?

570 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

La Directive ne s'applique pas aux mines fermées, qui sont inactives.

575 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, on parle des mines actives.

575 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Oui.

580 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Allez-y, répondez.

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

585                   Pour les mines actives, je dirais qu'en général, le portrait est très bon. On a des taux de respect de l'ordre de 97 % de la Directive 019. Donc, de temps en temps, occasionnellement, on peut avoir un dépassement, mais ce n'est pas lié à une problématique. C'est un dépassement qui peut être très ponctuel, qui est un accident de parcours, si on veut, mais qui n'est pas... les systèmes de traitement ont été mis en place quand il y a eu des problèmes.

590

**LE PRÉSIDENT :**

595                   Juste avant qu'on demande à monsieur Blackburn de venir, petite réflexion auprès du docteur Savard à propos du mercure. Hier, il y avait des doutes sur les informations transmises et donc, sur la déclaration de maladie ou autres. Avez-vous eu des informations complémentaires là-dessus?

**M. MICHEL SAVARD :**

600                   Oui, c'est ça, hier, on sentait le besoin de voir s'il y avait déjà eu des tests faits chez l'homme et non pas juste sur le poisson et dans l'eau. Effectivement - puis j'ai tendu la perche un peu à tout le monde voir s'ils étaient au courant d'études - il y en a eu des études, plusieurs même, au niveau de la population, un ancien rapport qui provient du fédéral, qui datait des années 70 environ, au niveau sanguin.

605

610                   Il y a eu aussi d'autres études par la suite qui concluaient absence de problèmes de santé, mais qui ont été reprises par une étude de McGill en 78. Et le Conseil de bandes également, je pense, s'est impliqué aussi dans le dossier. Ils ont fait d'autres contre-expertises, d'autres analyses qui, elles, démontraient qu'il y avait un problème de santé chez les Cris, qui pouvait être associé à une imprégnation du mercure. Ça a été contesté par les gens du fédéral, semble-t-il, mais il y avait eu donc une association de faite avec des problèmes de santé.

615                   Et par la suite, la Convention sur le mercure, depuis 90, a fait à peu près, on m'a dit, de 15 000 à 20 000 analyses de cheveux chez 5 000 à 6 000 Cris de la population de 12 000 à 13 000 Cris du secteur. Et ils ont donc fait les analyses, qui confirmaient que les consommateurs de poisson, donc les forts consommateurs avaient des taux de mercure beaucoup plus élevés et semblaient aussi associer les troubles de santé à l'exposition au mercure.

620                   Si je vous disais hier que ce n'était pas signalé chez nous, c'est qu'effectivement c'est signalé à Montréal. Ce n'est pas signalé dans la région. Ça relève du Conseil cri. Et au HGM à Montréal, ils ont reçu toutes les déclarations, ils ont fait les analyses, ils ont fait les enquêtes et les recommandations appropriées. Et c'était donc acheminé à Montréal.

625                   Le seuil de déclaration, comme c'était fait au niveau des cheveux, c'était 6 milligrammes par kilo. C'était le seuil de déclaration. Et le seuil d'intervention, où ça mérite une intervention des Conseils, c'était 15 milligrammes par kilo pour les femmes enceintes et 30 à 60 milligrammes par kilo, au niveau des cheveux, pour les autres personnes. Et effectivement, il y avait des problèmes relativement -- en tout cas, beaucoup de personnes dépassaient le seuil de déclaration.

630

635                   Dans certains endroits donc une proportion importante de la population avait des taux donc élevés et eux ont, même s'ils n'ont jamais pu établir un lien de causalité, ont remarqué que dans la population crie du secteur, il y avait plus souvent des problèmes de santé pouvant être reliés au mercure que de la population non crie. Il semblerait que la situation, depuis dix ans, s'est améliorée.

640                   Je suis entré en contact avec le docteur Dumont, Charles Dumont, qui était responsable du dossier au Conseil des Cris et puis avec d'autres personnes qui étaient donc au courant du dossier. Je ne sais pas si ça vous informe ou...

**LE PRÉSIDENT :**

645                   Mais vous n'avez pas de données nouvelles, plus récentes que le rapport du Comité de la Baie James sur le mercure de 97.

**M. MICHEL SAVARD :**

650                   De 97, et il n'y a pas eu d'autres tests de faits depuis 1995, où on date les derniers tests qui ont été faits jusqu'en 95.

**LE PRÉSIDENT :**

655                   Il peut y avoir, comme on a dit hier soir, un renouvellement de l'entente mercure et s'il y en a un, il y aura sans doute à ce moment-là de nouvelles études.

**M. MICHEL SAVARD :**

660                   D'accord, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Blackburn, s'il vous plaît.

665 **M. RONALD BLACKBURN :**

Bonjour, monsieur!

670 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour!

675 **M. RONALD BLACKBURN :**

Mon intervention va se faire en commençant par un petit commentaire, mettons, explicatif. On a la chance évidemment à Chibougamau, notre communauté ici, d'être situé autour de quelques grands lacs, tout près de quelques grands lacs qui ont un très grand potentiel à différents niveaux.

680 Et entre autres - et là, je ne sais trop si c'est une chance, mais bon, l'histoire fait que c'est comme ça - en ce qui regarde la ceinture minière, elle est située entre deux beaux lacs, et c'est une mince ceinture de terre entre ces deux lacs-là, qui fait que presque toutes les mines se situent pratiquement dans ce secteur-là, dans cette mince bande de terre entre les deux lacs.

685 **LE PRÉSIDENT :**

Et ces deux lacs-là sont?

690 **M. RONALD BLACKBURN :**

C'est le lac Chibougamau, le lac au Doré. Alors, le lac Chibougamau, le lac au Doré étant en grande partie tous les deux -- faisant partie du territoire municipal, parce que Chibougamau est quand même une ville dont le périmètre est assez étendu, de 400 000 carrés, 20 000 par 20 000, quatre cantons. Et ça inclut les deux lacs que je viens de nommer.

695 Alors, la deuxième partie de mon commentaire fait que l'histoire donc étant ce qu'elle est, les mines se sont développées dans ce secteur-là et puis avec toute la préoccupation évidemment que situées très près de ces deux grands lacs-là, bien, on dirait que c'est dans un secteur donc extrêmement sensible. C'est sûr qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu... il y a sans doute eu des agressions on pourrait dire au niveau environnemental.

700 705 À partir du moment où, mettons, quarante ans plus tard, après que ces mines-là ont été exploitées et que là, comme communauté, on veut mettre en valeur, chose qu'on n'avait pas encore imaginée autant qu'actuellement, on veut mettre en valeur le lac, nos lacs qui sont près de chez nous, qui sont sur notre territoire et que là, on veut se les réapproprier, on pourrait dire, pour des fins de mise en valeur à long terme, évidemment la préoccupation

environnementale refait surface avec beaucoup d'acuité, beaucoup d'importance pour nous autres.

710        Alors, voilà, ça, c'est le contexte général que je voulais situer. Et mes questions à présent en rapport avec l'exposé de monsieur Tremblay tantôt sont les suivantes. Et j'en ai peut-être quelques-unes. En tous les cas, j'espère, monsieur le président, que vous me pardonnerez si j'en mets une de trop.

715        **LE PRÉSIDENT :**

N'ayez pas peur, je vais être vigilant de la bonne manière. Allons-y.

**M. RONALD BLACKBURN :**

720        Alors, en ce qui regarde l'exploitation des installations minières qui ont été faites ou qui ont depuis été abandonnées dans plusieurs cas et qui sont dans certains cas des sites orphelins, et qui ont été aménagées dans bien des cas à même le lac, c'est-à-dire le bassin est aménagé à même le lac, et donc un petit bassin isolé qui a été simplement entouré dans le lac, j'ai un peu de misère à comprendre que le risque, mettons, de pollution dans le lac n'est pas aussi étendu que, en tout cas, que votre intervention tantôt laissait voir.

730        Est-ce que vous pouvez me donner un peu plus d'information là-dessus? Parce que la fermeture de ces sites-là qui ont été faits, mettons, dans le bassin même du lac, quand on les ferme, me semble-t-il que là c'est un problème qui dépasse un peu les images que nous avons vues tantôt dans des sites qui sont faits sur des buttes, mettons où il y a eu de l'assèchement certain. Alors c'est ma première question.

**LE PRÉSIDENT :**

735        Vous parlez de quels sites, de quelles compagnies?

**M. RONALD BLACKBURN :**

740        Bien, il y en a plusieurs. Mais entre autres, par exemple, je pense au secteur de Copper Clift, qui est un site abandonné, je ne veux pas... mais il y en a beaucoup autour du lac Chibougamau des sites comme ça, où il y a eu des creusages à même le lac et ça a été abandonné. C'est comme ça. Si ça a été exploité pendant dix ans, et bien qu'en est-il aujourd'hui? Comment ça peut se fermer un site comme ça sans danger d'acidité ou de...

745        **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tremblay.

750 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Alors, monsieur le président, disons que le site Copper Clift particulièrement, il faudrait que je prenne un peu d'information. Mais si on pense au site Henderson - je ne sais pas si ça fait partie des sites auxquels vous pensez - on a construit des digues et un genre de plate-forme dans le lac pour construire un puits pour aller chercher la zone de mineraï.

755  
760  
765  
770  
775  
780  
785  
790  
795  
800  
805  
810  
815  
820  
825  
830  
835  
840  
845  
850  
855  
860  
865  
870  
875  
880  
885  
890  
895  
900  
905  
910  
915  
920  
925  
930  
935  
940  
945  
950  
955  
960  
965  
970  
975  
980  
985  
990  
995  
1000  
1005  
1010  
1015  
1020  
1025  
1030  
1035  
1040  
1045  
1050  
1055  
1060  
1065  
1070  
1075  
1080  
1085  
1090  
1095  
1100  
1105  
1110  
1115  
1120  
1125  
1130  
1135  
1140  
1145  
1150  
1155  
1160  
1165  
1170  
1175  
1180  
1185  
1190  
1195  
1200  
1205  
1210  
1215  
1220  
1225  
1230  
1235  
1240  
1245  
1250  
1255  
1260  
1265  
1270  
1275  
1280  
1285  
1290  
1295  
1300  
1305  
1310  
1315  
1320  
1325  
1330  
1335  
1340  
1345  
1350  
1355  
1360  
1365  
1370  
1375  
1380  
1385  
1390  
1395  
1400  
1405  
1410  
1415  
1420  
1425  
1430  
1435  
1440  
1445  
1450  
1455  
1460  
1465  
1470  
1475  
1480  
1485  
1490  
1495  
1500  
1505  
1510  
1515  
1520  
1525  
1530  
1535  
1540  
1545  
1550  
1555  
1560  
1565  
1570  
1575  
1580  
1585  
1590  
1595  
1600  
1605  
1610  
1615  
1620  
1625  
1630  
1635  
1640  
1645  
1650  
1655  
1660  
1665  
1670  
1675  
1680  
1685  
1690  
1695  
1700  
1705  
1710  
1715  
1720  
1725  
1730  
1735  
1740  
1745  
1750  
1755  
1760  
1765  
1770  
1775  
1780  
1785  
1790  
1795  
1800  
1805  
1810  
1815  
1820  
1825  
1830  
1835  
1840  
1845  
1850  
1855  
1860  
1865  
1870  
1875  
1880  
1885  
1890  
1895  
1900  
1905  
1910  
1915  
1920  
1925  
1930  
1935  
1940  
1945  
1950  
1955  
1960  
1965  
1970  
1975  
1980  
1985  
1990  
1995  
2000  
2005  
2010  
2015  
2020  
2025  
2030  
2035  
2040  
2045  
2050  
2055  
2060  
2065  
2070  
2075  
2080  
2085  
2090  
2095  
2100  
2105  
2110  
2115  
2120  
2125  
2130  
2135  
2140  
2145  
2150  
2155  
2160  
2165  
2170  
2175  
2180  
2185  
2190  
2195  
2200  
2205  
2210  
2215  
2220  
2225  
2230  
2235  
2240  
2245  
2250  
2255  
2260  
2265  
2270  
2275  
2280  
2285  
2290  
2295  
2300  
2305  
2310  
2315  
2320  
2325  
2330  
2335  
2340  
2345  
2350  
2355  
2360  
2365  
2370  
2375  
2380  
2385  
2390  
2395  
2400  
2405  
2410  
2415  
2420  
2425  
2430  
2435  
2440  
2445  
2450  
2455  
2460  
2465  
2470  
2475  
2480  
2485  
2490  
2495  
2500  
2505  
2510  
2515  
2520  
2525  
2530  
2535  
2540  
2545  
2550  
2555  
2560  
2565  
2570  
2575  
2580  
2585  
2590  
2595  
2600  
2605  
2610  
2615  
2620  
2625  
2630  
2635  
2640  
2645  
2650  
2655  
2660  
2665  
2670  
2675  
2680  
2685  
2690  
2695  
2700  
2705  
2710  
2715  
2720  
2725  
2730  
2735  
2740  
2745  
2750  
2755  
2760  
2765  
2770  
2775  
2780  
2785  
2790  
2795  
2800  
2805  
2810  
2815  
2820  
2825  
2830  
2835  
2840  
2845  
2850  
2855  
2860  
2865  
2870  
2875  
2880  
2885  
2890  
2895  
2900  
2905  
2910  
2915  
2920  
2925  
2930  
2935  
2940  
2945  
2950  
2955  
2960  
2965  
2970  
2975  
2980  
2985  
2990  
2995  
3000  
3005  
3010  
3015  
3020  
3025  
3030  
3035  
3040  
3045  
3050  
3055  
3060  
3065  
3070  
3075  
3080  
3085  
3090  
3095  
3100  
3105  
3110  
3115  
3120  
3125  
3130  
3135  
3140  
3145  
3150  
3155  
3160  
3165  
3170  
3175  
3180  
3185  
3190  
3195  
3200  
3205  
3210  
3215  
3220  
3225  
3230  
3235  
3240  
3245  
3250  
3255  
3260  
3265  
3270  
3275  
3280  
3285  
3290  
3295  
3300  
3305  
3310  
3315  
3320  
3325  
3330  
3335  
3340  
3345  
3350  
3355  
3360  
3365  
3370  
3375  
3380  
3385  
3390  
3395  
3400  
3405  
3410  
3415  
3420  
3425  
3430  
3435  
3440  
3445  
3450  
3455  
3460  
3465  
3470  
3475  
3480  
3485  
3490  
3495  
3500  
3505  
3510  
3515  
3520  
3525  
3530  
3535  
3540  
3545  
3550  
3555  
3560  
3565  
3570  
3575  
3580  
3585  
3590  
3595  
3600  
3605  
3610  
3615  
3620  
3625  
3630  
3635  
3640  
3645  
3650  
3655  
3660  
3665  
3670  
3675  
3680  
3685  
3690  
3695  
3700  
3705  
3710  
3715  
3720  
3725  
3730  
3735  
3740  
3745  
3750  
3755  
3760  
3765  
3770  
3775  
3780  
3785  
3790  
3795  
3800  
3805  
3810  
3815  
3820  
3825  
3830  
3835  
3840  
3845  
3850  
3855  
3860  
3865  
3870  
3875  
3880  
3885  
3890  
3895  
3900  
3905  
3910  
3915  
3920  
3925  
3930  
3935  
3940  
3945  
3950  
3955  
3960  
3965  
3970  
3975  
3980  
3985  
3990  
3995  
4000  
4005  
4010  
4015  
4020  
4025  
4030  
4035  
4040  
4045  
4050  
4055  
4060  
4065  
4070  
4075  
4080  
4085  
4090  
4095  
4100  
4105  
4110  
4115  
4120  
4125  
4130  
4135  
4140  
4145  
4150  
4155  
4160  
4165  
4170  
4175  
4180  
4185  
4190  
4195  
4200  
4205  
4210  
4215  
4220  
4225  
4230  
4235  
4240  
4245  
4250  
4255  
4260  
4265  
4270  
4275  
4280  
4285  
4290  
4295  
4300  
4305  
4310  
4315  
4320  
4325  
4330  
4335  
4340  
4345  
4350  
4355  
4360  
4365  
4370  
4375  
4380  
4385  
4390  
4395  
4400  
4405  
4410  
4415  
4420  
4425  
4430  
4435  
4440  
4445  
4450  
4455  
4460  
4465  
4470  
4475  
4480  
4485  
4490  
4495  
4500  
4505  
4510  
4515  
4520  
4525  
4530  
4535  
4540  
4545  
4550  
4555  
4560  
4565  
4570  
4575  
4580  
4585  
4590  
4595  
4600  
4605  
4610  
4615  
4620  
4625  
4630  
4635  
4640  
4645  
4650  
4655  
4660  
4665  
4670  
4675  
4680  
4685  
4690  
4695  
4700  
4705  
4710  
4715  
4720  
4725  
4730  
4735  
4740  
4745  
4750  
4755  
4760  
4765  
4770  
4775  
4780  
4785  
4790  
4795  
4800  
4805  
4810  
4815  
4820  
4825  
4830  
4835  
4840  
4845  
4850  
4855  
4860  
4865  
4870  
4875  
4880  
4885  
4890  
4895  
4900  
4905  
4910  
4915  
4920  
4925  
4930  
4935  
4940  
4945  
4950  
4955  
4960  
4965  
4970  
4975  
4980  
4985  
4990  
4995  
5000  
5005  
5010  
5015  
5020  
5025  
5030  
5035  
5040  
5045  
5050  
5055  
5060  
5065  
5070  
5075  
5080  
5085  
5090  
5095  
5100  
5105  
5110  
5115  
5120  
5125  
5130  
5135  
5140  
5145  
5150  
5155  
5160  
5165  
5170  
5175  
5180  
5185  
5190  
5195  
5200  
5205  
5210  
5215  
5220  
5225  
5230  
5235  
5240  
5245  
5250  
5255  
5260  
5265  
5270  
5275  
5280  
5285  
5290  
5295  
5300  
5305  
5310  
5315  
5320  
5325  
5330  
5335  
5340  
5345  
5350  
5355  
5360  
5365  
5370  
5375  
5380  
5385  
5390  
5395  
5400  
5405  
5410  
5415  
5420  
5425  
5430  
5435  
5440  
5445  
5450  
5455  
5460  
5465  
5470  
5475  
5480  
5485  
5490  
5495  
5500  
5505  
5510  
5515  
5520  
5525  
5530  
5535  
5540  
5545  
5550  
5555  
5560  
5565  
5570  
5575  
5580  
5585  
5590  
5595  
5600  
5605  
5610  
5615  
5620  
5625  
5630  
5635  
5640  
5645  
5650  
5655  
5660  
5665  
5670  
5675  
5680  
5685  
5690  
5695  
5700  
5705  
5710  
5715  
5720  
5725  
5730  
5735  
5740  
5745  
5750  
5755  
5760  
5765  
5770  
5775  
5780  
5785  
5790  
5795  
5800  
5805  
5810  
5815  
5820  
5825  
5830  
5835  
5840  
5845  
5850  
5855  
5860  
5865  
5870  
5875  
5880  
5885  
5890  
5895  
5900  
5905  
5910  
5915  
5920  
5925  
5930  
5935  
5940  
5945  
5950  
5955  
5960  
5965  
5970  
5975  
5980  
5985  
5990  
5995  
6000  
6005  
6010  
6015  
6020  
6025  
6030  
6035  
6040  
6045  
6050  
6055  
6060  
6065  
6070  
6075  
6080  
6085  
6090  
6095  
6100  
6105  
6110  
6115  
6120  
6125  
6130  
6135  
6140  
6145  
6150  
6155  
6160  
6165  
6170  
6175  
6180  
6185  
6190  
6195  
6200  
6205  
6210  
6215  
6220  
6225  
6230  
6235  
6240  
6245  
6250  
6255  
6260  
6265  
6270  
6275  
6280  
6285  
6290  
6295  
6300  
6305  
6310  
6315  
6320  
6325  
6330  
6335  
6340  
6345  
6350  
6355  
6360  
6365  
6370  
6375  
6380  
6385  
6390  
6395  
6400  
6405  
6410  
6415  
6420  
6425  
6430  
6435  
6440  
6445  
6450  
6455  
6460  
6465  
6470  
6475  
6480  
6485  
6490  
6495  
6500  
6505  
6510  
6515  
6520  
6525  
6530  
6535  
6540  
6545  
6550  
6555  
6560  
6565  
6570  
6575  
6580  
6585  
6590  
6595  
6600  
6605  
6610  
6615  
6620  
6625  
6630  
6635  
6640  
6645  
6650  
6655  
6660  
6665  
6670  
6675  
6680  
6685  
6690  
6695  
6700  
6705  
6710  
6715  
6720  
6725  
6730  
6735  
6740  
6745  
6750  
6755  
6760  
6765  
6770  
6775  
6780  
6785  
6790  
6795  
6800  
6805  
6810  
6815  
6820  
6825  
6830  
6835  
6840  
6845  
6850  
6855  
6860  
6865  
6870  
6875  
6880  
6885  
6890  
6895  
6900  
6905  
6910  
6915  
6920  
6925  
6930  
6935  
6940  
6945  
6950  
6955  
6960  
6965  
6970  
6975  
6980  
6985  
6990  
6995  
7000  
7005  
7010  
7015  
7020  
7025  
7030  
7035  
7040  
7045  
7050  
7055  
7060  
7065  
7070  
7075  
7080  
7085  
7090  
7095  
7100  
7105  
7110  
7115  
7120  
7125  
7130  
7135  
7140  
7145  
7150  
7155  
7160  
7165  
7170  
7175  
7180  
7185  
7190  
7195  
7200  
7205  
7210  
7215  
7220  
7225  
7230  
7235  
7240  
7245  
7250  
7255  
7260  
7265  
7270  
7275  
7280  
7285  
7290  
7295  
7300  
7305  
7310  
7315  
7320  
7325  
7330  
7335  
7340  
7345  
7350  
7355  
7360  
7365  
7370  
7375  
7380  
7385  
7390  
7395  
7400  
7405  
7410  
7415  
7420  
7425  
7430  
7435  
7440  
7445  
7450  
7455  
7460  
7465  
7470  
7475  
7480  
7485  
7490  
7495  
7500  
7505  
7510  
7515  
7520  
7525  
7530  
7535  
7540  
7545  
7550  
7555  
7560  
7565  
7570  
7575  
7580  
7585  
7590  
7595  
7600  
7605  
7610  
7615  
7620  
7625  
7630  
7635  
7640  
7645  
7650  
7655  
7660  
7665  
7670  
7675  
7680  
7685  
7690  
7695  
7700  
7705  
7710  
7715  
7720  
7725  
7730  
7735  
7740  
7745  
7750  
7755  
7760  
7765  
7770  
7775  
7780  
7785  
7790  
7795  
7800  
7805  
7810  
7815  
7820  
7825  
7830  
7835  
7840  
7845  
7850  
7855  
7860  
7865  
7870  
7875  
7880  
7885  
7890  
7895  
7900  
7905  
7910  
7915  
7920  
7925  
7930  
7935  
7940  
7945  
7950  
7955  
7960  
7965  
7970  
7975  
7980  
7985  
7990  
7995  
8000  
8005  
8010  
8015  
8020  
8025  
8030  
8035  
8040  
8045  
8050  
8055  
8060  
8065  
8070  
8075  
8080  
8085  
8090  
8095  
8100  
8105  
8110  
8115  
8120  
8125  
8130  
8135  
8140  
8145  
8150  
8155  
8160  
8165  
8170  
8175  
8180  
8185  
8190  
8195  
8200  
8205  
8210  
8215  
8220  
8225  
8230  
8235  
8240  
8245  
8250  
8255  
8260  
8265  
8270  
8275  
8280  
8285  
8290  
8295  
8300  
8305  
8310  
8315  
8320  
8325  
8330  
8335  
8340  
8345  
8350  
8355  
8360  
8365  
8370  
8375  
8380  
8385  
8390  
8395  
8400  
8405  
8410  
8415  
8420  
8425  
8430  
8435  
8440  
8445  
8450  
8455  
8460  
8465  
8470  
8475  
8480  
8485  
8490  
8495  
8500  
8505  
8510  
8515  
8520  
8525  
8530  
8535  
8540  
8545  
8550  
8555  
8560  
8565  
8570  
8575  
8580  
8585  
8590  
8595  
8600  
8605  
8610  
8615  
8620  
8625  
8630  
8635  
8640  
8645  
8650  
8655  
8660  
8665  
8670  
8675  
8680  
8685  
8690  
8695  
8700  
8705  
8710  
8715  
8720  
8725  
8730  
8735  
8740  
8745  
8750  
8755  
8760  
8765  
8770  
8775  
8780  
8785  
8790  
8795  
8800  
8805  
8810  
8815  
8820  
8825  
8830  
8835  
8840  
8845  
8850  
8855  
8860  
8865  
8870  
8875  
8880  
8885  
8890  
8895  
8900  
8905  
8910  
8915  
8920  
8925  
8930  
8935  
8940  
8945  
8950  
8955  
8960  
8965  
8970  
8975  
8980  
8985  
8990  
8995  
9000  
9005  
9010  
9015  
9020  
9025  
9030  
9035  
9040  
9045  
9050  
9055  
9060

**M. RONALD BLACKBURN :**

790        Oui, en ce qui regarde les sites, mettons, récemment gérés, dont la fermeture a été récemment gérée avec votre supervision, je peux comprendre, c'est un aspect technique que je ne connaissais même pas, moi, que je suis content d'apprendre. Ce qui n'est pas vrai nécessairement pour les sites orphelins dont je parlais tantôt qui, eux, n'ont certainement pas été traités de cette façon-là. Mais je comprends aussi qu'on ne refait pas l'histoire à un moment donné. La loi n'existe pas dans le temps.

800        Alors, mon autre question est plus générale un peu et puis elle est plus englobante aussi d'une certaine façon parce qu'elle vise à voir comment ça va évoluer ces sites-là justement. Et là, c'est une préoccupation, mettons, à plus long terme, mais qui découle un peu de la mise en valeur dont je parlais tantôt.

805        À partir du moment, par exemple, où les études que nous sommes en train de faire à propos de la pêche, à propos de différentes choses pour arriver à pouvoir, mettons, certifier que nos lacs, nos grands lacs sont en bon état et qu'on peut les mettre en valeur avec toute la sécurité voulue, est-ce qu'on peut être assuré, par exemple, ou est-ce qu'on peut avoir des garanties des ministères qu'une planification, mettons, plus accélérée sera faite de tous les sites considérant d'abord la population, de tous les sites orphelins ou non qui seront fermés, dans le but de restaurer ou de refaire un visage complet à ces deux lacs-là, étant entendu qu'une communauté comme Chibougamau va continuer à vivre avec ça dans l'avenir et puis, après ça, que c'est peut-être donc plus important pour le Ministère de cibler, de prioriser ces endroits-là, parce qu'ils correspondent à une mise en valeur qu'une communauté veut faire de ses lacs.

815        Je comprenais tantôt, par exemple, dans l'exposé que monsieur Tremblay a fait, qu'il y avait un certain nombre de sites qui étaient encore non traités, que par ailleurs, et bien, qu'on ne connaît pas la planification de cela pour l'avenir. Bien, moi, je voulais vous demander si on ne pourrait pas s'assurer qu'il y ait justement une priorisation et que les communautés en soient informées et qu'on puisse voir, mettons, dans quel ordre vous faites ces travaux-là. Parce que je ne voudrais pas, par exemple, évidemment me ramasser dans vingt ans encore et puis apprendre qu'il y a encore des sites qui coulent ou qui polluent, et puis qu'ils n'ont pas été considérés comme étant prioritaires dans une zone aussi sensible que celle-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

825        Alors, monsieur Tremblay, comment s'établit l'ordre de priorité dans les interventions?

**M. ROBERT TREMBLAY :**

830 Je ne sais pas exactement à quels sites vous faites allusion, monsieur le maire. Cependant, nous avons, comme je le disais à Rouyn-Noranda, je crois, établi une priorité dans les sites sur lesquels il y avait des interventions à faire. Et ce sont les sites qui n'ont pas de responsable et ce sont des sites qui contaminent l'environnement autant aux dires du ministère de l'Environnement que de nos propres observations.

**LE PRÉSIDENT :**

835 Donc, vous commencez par les orphelins.

**M. ROBERT TREMBLAY :**

840 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

845 Les orphelins connus.

**M. ROBERT TREMBLAY :**

850 Un instant, un instant. On a commencé par les sites rétrocédés à la Couronne. Et ça, on achève. Parallèlement à ça...

**LE PRÉSIDENT :**

855 Quand vous dites que vous achievez, il en reste combien?

**M. ROBERT TREMBLAY :**

860 Il reste 15 % des superficies à restaurer. Il reste un site sur lequel on n'a pas encore amorcé les travaux ou peut-être qu'ils sont en train d'être amorcés cette semaine. Ça, c'est pour les sites rétrocédés à la Couronne.

865 On a également agi au niveau de tous les sites qui appartiennent à des compagnies privées, en modifiant la Loi sur les mines pour exiger le dépôt d'un plan de restauration et d'une garantie financière, nous assurant que les sites vont être restaurés à la fin des opérations.

865 Et c'est le cas des sites Copper Rand, ici, Campbell, qui sont situés justement sur la petite bande entre les deux lacs. Ces sites-là, pour nous, sont en exploitation actuellement et je ne pense pas qu'il soit dans l'intention de monsieur le maire de demander la fermeture ou la

restauration parce que ce sont des sites qu'il faut vraiment... c'est les deux seuls concentrateurs encore en opération, si on excepte celui de la mine Troilus qui est très au nord, dans le secteur.

870

**LE PRÉSIDENT :**

Et ceux-là, quand ils seront terminés, quand on devra les fermer, à ce moment-là, il y aura une prévision qui est faite actuellement.

875

**M. ROBERT TREMBLAY :**

880

Le propriétaire devra les restaurer et il y aura une garantie financière qui aura été déposée auprès de notre Ministère. Alors, ça fait le portrait des sites actifs, qui couvrent à peu près 7 000 quelques hectares, donc la moitié de la superficie qu'on a vue au tableau tout à l'heure. Les sites rétrocédés à la Couronne, c'est à peu près 500 hectares.

885

Et il y a aussi les sites... la Loi sur les mines que nous avons fait adopter a un caractère rétroactif, donc qui nous permet d'aller chercher un exploitant minier qui a fermé, comme par exemple la mine Poirier qui a fermé en 1975. Alors, on est allé voir la compagnie Rio Algom et on a dit: «Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, venir restaurer votre site?» Et ils ont dit oui, et ça va se terminer cette année.

890

Donc, on a réglé le problème des sites actifs, des sites rétrocédés, des sites abandonnés dont le propriétaire est connu et solvable. Ce qu'il reste à régler, c'est les sites abandonnés dont le propriétaire est soit inconnu, soit insolvable. Et ça, c'est à peu près 1 200 hectares au Québec. Et c'est là-dedans qu'on a établi une priorité avec le ministère de l'Environnement pour définir quinze sites, qui couvrent à peu près 500 hectares et qui doivent de toute urgence être restaurés.

895

**LE PRÉSIDENT :**

900

Ce qui voudrait dire donc qu'il y a à peu près 5 000 hectares dans les sites abandonnés dont vous connaissez le propriétaire.

**M. ROBERT TREMBLAY :**

À peu près, 4 500, à peu près, oui.

905

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Dans cette priorisation-là, est-ce que les communautés sont consultées, est-ce que la population est consultée pour établir l'ordre de priorité?

910 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Pour établir l'ordre de priorité, par exemple, des sites rétrocédés, on a tenu compte, entre autres, des autorités de la Ville de Val d'Or qui ont fait beaucoup de pression pour que nous engagions des sommes importantes pour restaurer ça.

915 **LE PRÉSIDENT :**

Vous marchez à la pression de temps en temps!

920 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Exactement. Et en tête de nos priorités, c'est un site qui est situé dans la région de Rouyn-Noranda et pour lequel - le ministère de l'Environnement pourra confirmer - on a énormément de pression de la population pour le restaurer. Donc, on écoute les gens et je 925 pense qu'on est conscient de la problématique générale.

Et j'allais inviter monsieur le maire tout à l'heure, si jamais il y a des sites que lui connaît ou que ses commettants connaissent et que, nous, on n'aurait pas identifiés comme problématique, on peut très bien aller les visiter et s'assurer de la qualité des sites.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Si on regarde la situation de Chibougamau, on parle principalement de sites actifs?

935 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Exactement, oui.

940 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y en a qui sont dans la catégorie des rétrocédés?

**M. ROBERT TREMBLAY :**

945 Non, pas dans la région de Chibougamau.

**LE PRÉSIDENT :**

950 Est-ce qu'il y en a qui sont dans la catégorie des sites abandonnés dont le propriétaire est connu et solvable?

955 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Oui, il y en a.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y en a dans la catégorie des sites orphelins?

965 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Pas dans les priorités qu'on a établies. Mais si vous me donnez quelques minutes, je vais vérifier et je vais vous dire s'il y en a. Mais je pense que oui, il y en a.

970 **LE PRÉSIDENT :**

S'il y en a dans les orphelins dont le propriétaire est soit non connu, soit non solvable, la pression venue de Chibougamau n'a pas été assez forte pour qu'ils rentrent dans les priorités.

975 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Ou les problématiques entourant ce site-là...

980 **LE PRÉSIDENT :**

Où il n'est pas polluant.

985 **M. ROBERT TREMBLAY :**

C'est ça, voilà, la problématique n'est pas alarmante, si on veut, ou, à notre connaissance, ce site-là ne cause pas de problèmes majeurs.

990 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller vérifier au ministère de l'Environnement. Est-ce qu'au ministère de l'Environnement, dans la catégorie des sites dits orphelins, est-ce qu'il y en a, d'après vous, qui représentent un risque pour l'environnement à Chibougamau?

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

À ma connaissance, dans les sites orphelins, il n'y a pas de sites avec des parcs à résidus en tant que tels. Il peut y avoir des sites où est-ce qu'il y a eu une petite exploitation,

une rampe avec un petit bassin, mais pas une grosse problématique comme un parc à résidus, entre autres, qui serait générateur d'acides, à moins qu'on ait manqué quelque chose mais...

995

**LE PRÉSIDENT :**

1000 Donc, par rapport aux deux lacs qu'on évoquait tantôt, le lac Chibougamau et le lac Doré, il n'y aurait pas dans la catégorie des sites orphelins de grands risques de ce côté-là pour le milieu, pour l'instant, à votre connaissance.

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

1005 À ma connaissance, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1010 Dans les sites abandonnés dont on connaît le propriétaire et dont le propriétaire est possiblement solvable, on a dit qu'il y en avait. En avez-vous identifié, vous, de ces sites-là dans la région ici, pour la municipalité de Chibougamau, qui représentent un certain risque pour l'environnement?

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

1015 J'irais dans le même sens, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1020 Il y en a. Vous les connaissez?

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

1025 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1030 C'est ça, là, il y a une pieuse abstention d'un côté et de l'autre. Les deux les connaissent et personne ne les nomme. Est-ce qu'il est risqué ou est-ce qu'il est dans...

**M. ROBERT TREMBLAY :**

Bon, il y a eu, à ma connaissance - et on me corrigera si je fais erreur - il y a eu très peu de traitement de minerai dans la région de Chibougamau ailleurs que dans les installations de la Campbell et dans les installations de Copper Rand. À ma connaissance, il n'y en a pas eu

1035 ailleurs. Et la principale problématique vient des résidus miniers, qui sont un matériel fin et qui génèrent beaucoup d'acidité, disons, qui sont entreposés dans des grands espaces.

1040 1045 Actuellement, les résidus qui sont déposés dans les deux parcs à résidus majeurs qu'on a ici, qui couvrent peut-être 125 à 130 hectares, sont des résidus frais qui proviennent du traitement de minerai actuel dont le pH doit être autour de 8 ou 9. Donc, il n'y a pas d'acidité qui est générée par les résidus.

1050 1055 La problématique pourrait venir de sites qui contiennent des stériles. Icon Sullivan, c'est trop loin de chez vous. Ça, c'en est une, une ancienne mine où il y a à peu près 20 ou 25 hectares de stériles, donc des blocs de minerai qui contiennent du sulfure et qui peuvent s'oxyder à l'air et générer un peu d'acidité. Mais la quantité de sulfure qui est attaquée est très faible parce que les blocs sont gros. Lorsque les résidus sont fins, vous comprendrez que la quantité de sulfure attaquée est beaucoup plus importante.

1060 1065 Donc, il y a quelques sites comme ça qui sont connus mais, à notre avis, ne justifient pas une intervention d'urgence ou une intervention prioritaire. Encore là, si les gens en connaissent, ils sont priés de nous le signaler. Mais les deux principales aires d'accumulation de résidus miniers, comme j'ai dit, sont celles qui sont «actives» actuellement.

1070 1075 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

**M. RONALD BLACKBURN :**

Ça va. Est-ce que je peux poser...

**LE PRÉSIDENT :**

1065 Allez.

**M. RONALD BLACKBURN :**

1070 1075 À ce moment-là, mettons, moi, je serais soucieux, parce qu'il y a quelques années, le ministère de l'Environnement avait quand même indiqué qu'au lac au Doré, la situation était préoccupante quant à l'acidité dans le lac. J'ai lu ça dans un rapport de l'Environnement, moi, il y a X années, que j'avais ça. Malheureusement, là, par exemple, je ne l'ai pas ressorti aujourd'hui là, mais il y avait eu des indications venant du ministère de l'Environnement disant qu'il y avait des indices quand même d'une certaine pollution venant des mines actuellement en exploitation ou en tout cas... bon.

Et ma dernière question, elle est plus générale, donc, elle est de dire: est-ce qu'on pourrait, mettons, à un moment donné, avoir des rapports venant nous rassurer là-dessus une fois pour toutes et nous dire un peu qu'on peut se fier à l'évolution de la qualité de l'eau du lac Chibougamau, du lac au Doré, parce que c'est la zone sensible de notre secteur. Voilà, moi, je pense qu'on peut aller jusque là en demandant un bilan, un bilan qui va découler d'un certain inventaire.

Par exemple, je suis un peu surpris de voir que vous ne sachiez pas tout à fait de quelle installation on parle quand on parle de Copper Clift. C'est pourtant un site bien connu. Mais je veux dire, tout le monde va... c'est abandonné depuis fort longtemps. Moi, j'y vais assez souvent.

Il y en a un autre plus au nord du lac Chibougamau, le nom de la compagnie minière... tout ce que je peux vous dire, c'est que la compagnie minière, nous autres, elle nous devait des taxes puis on n'a jamais réussi à la trouver. Alors, ça veut dire qu'il est certainement orphelin, ce site-là, parce que...

## LE PRÉSIDENT :

Si vous le trouvez, vous avez une facture pour lui.

M. RONALD BLACKBURN:

On a été obligé de radier la facture. Alors, à ce moment-là, c'est un autre site aussi donc qui est abandonné comme ça. Mais je vois la distinction que vous faites, par exemple, en disant: «Bien, il n'y avait pas une installation de traitement de mineraï.» Bon, ça, c'est vrai, mais il peut y avoir quand même une certaine pollution ou un certain travail à faire, malgré tout.

Alors moi, ce que j'aimerais avoir - et ça, je ne pense pas avoir vu ça encore - je pense que comme ces deux lacs-là ont quarante ans d'exploitation minière autour, je pense qu'on mériterait d'avoir un bilan sérieux qui va dérouler d'un inventaire très exhaustif, pour nous donner un portrait d'avenir. Ce qu'on n'a pas eu encore. En tout cas, moi, je ne l'ai pas eu.

## **LE PRÉSIDENT :**

La demande est formulée. Il y a deux ministères présents concernés. Est-ce qu'on peut vérifier la faisabilité d'une attente comme celle-là? Monsieur Tremblay.

## **M. ROBERT TREMBLAY :**

Bon, moi, je procéderais plutôt, plutôt que d'essayer de vérifier la qualité d'ensemble du lac, j'essaierais plutôt de vérifier si les installations qu'il y a actuellement autour du lac contaminent l'eau. Si oui, ce serait un motif pour qu'on intervienne; sinon, ça pourrait vous

1120 rassurer. Mais de là à dire: «On va faire un inventaire exhaustif de la qualité de l'eau du lac Chibougamau», à 206 kilomètres carrés, c'est extrêmement grand comme lac.

**LE PRÉSIDENT :**

1125 Mais il n'a pas demandé un inventaire qualitatif de l'eau. Il a demandé un bilan pour Chibougamau des menaces minières autour.

**M. RONALD BLACKBURN :**

1130 Pour qu'on puisse se faire une idée, mettons, de l'ampleur, s'il y a un problème, de l'ampleur qu'il a puis comment qu'on doit le traiter. Parce que pour le reste, vous avez bien raison, si cette menace-là n'existe pas ou qu'elle est contrôlée, bien, là, il n'y a plus de problème. On sait bien qu'ici là... et puis, bien, elle ne menace pas le long terme à ce moment-là. C'est un peu ça.

1135

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1140 Alors, monsieur Tremblay, si je comprends bien, le MRN serait prêt à vérifier si les installations minières autour des lacs Chibougamau et au Doré -- est-ce qu'il y en a autour du lac au Doré aussi?

**M. RONALD BLACKBURN :**

1145

Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Contaminent l'eau.

1150

**M. ROBERT TREMBLAY :**

On pourrait le faire dans le cas des installations abandonnées. On fait régulièrement des inspections pour s'assurer de la sécurité des lieux. Alors si les dalles de béton, par exemple, qui obturent les ouvertures sont endommagées, on les répare et on fait les travaux requis.

1155

Cependant, en ce qui concerne la qualité de l'eau des sites actifs, je pense que c'est là le rôle du ministère de l'Environnement d'assurer un suivi de la qualité des eaux.

1160 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Juste pour faire suite à ce que monsieur Tremblay disait, nous, notre rôle, on fait déjà des inspections dans les sites actifs mais on va aussi parfois dans les sites qui sont abandonnés. Et si on remarque quelque forme de contamination que ce soit, à ce moment-là on essaie de rejoindre le propriétaire, s'il y en a un.

1165 Je pense au cas de Bateman Bay, je ne sais pas si c'était un des sites que vous parliez. Il y avait une chape en démolition. On a essayé de retrouver le propriétaire, ça a été assez difficile, puis je crois que c'est le MRN qui est allé faire des travaux sur le site, finalement. Je ne suis pas certaine. Mais ça a été difficile, mais on a essayé de faire des choses puis...

1170 **LE PRÉSIDENT :**

Mais la demande que monsieur le maire formule, qu'après quarante ans d'intervention avec les doutes, les inquiétudes, les trous de connaissance, qu'on puisse un peu faire le point sur, au fond, les risques auxquels les deux lacs, qu'on est en train de se réapproprier, auxquels ces lacs sont exposés...

1180 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Nous, via les autorisations que les compagnies doivent nous demander, ils ont à prendre quelques fois des échantillons, mais ce n'est pas des études exhaustives, ce n'est pas des études qui couvrent l'ensemble du lac. C'est vraiment des petits points locaux, proches des sites miniers, qui ne sont peut-être pas représentatifs d'une étude plus détaillée. C'est tout ce qu'on a, en tout cas, du côté Environnement.

1185 **M. RONALD BLACKBURN :**

Ça veut dire qu'un bilan de lacs à ce propos-là, ce ne serait pas facilement réalisable.

1190 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Ça pourrait se faire, par exemple, parce qu'on a une direction, la Direction des écosystèmes aquatiques qui font des études dans certains cours d'eau. Alors, j'imagine qu'ils pourraient faire...

1195 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, je vais devoir intervenir, je pense. On s'égare.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez peur des promesses. Laissez promettre les gens un peu.

1205 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, c'est ça. Alors, je vais jouer mon rôle. Sur une telle demande, on nous a déjà demandé, souvenez-vous, au niveau de l'échantillonnage, par exemple, des puits privés, si on faisait encore de l'échantillonnage, certains bilans, évidemment le Ministère ne fait pas ce type d'étude.

1210

J'en ai même pour preuve la question du mercure, qui a été faite, comme on a indiqué à la page 9 du document, par la Société de la Baie James et Hydro-Québec et non pas par le Ministère.

1215

Alors, compte tenu des ressources, des études ponctuelles, à moins que ce soit dans le cadre d'une étude d'impact qui est commandée d'ailleurs par d'autres que le Ministère, ne sont pas traditionnellement des réponses ou des bilans qu'on fait au Ministère.

1220 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais monsieur Latulippe, la Direction des écosystèmes aquatiques a déposé devant cette Commission des très beaux documents sur des rivières, qui étaient très intéressants. Est-ce qu'il arrive que cette Direction fait des études sur des lacs?

1225

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

De façon ponctuelle. On vous a, par exemple, souligné dans une municipalité et dans une MRC pas loin de Québec - que madame Gallichan connaît très bien - des études ponctuelles sur la qualité de l'eau potable, bon, dans des cas très particuliers.

1230

Alors, la Direction des écosystèmes aquatiques, compte tenu des ressources - d'ailleurs, on a déposé le bilan des effectifs diminués depuis 93 - on n'a véritablement pas ni les effectifs, ni les ressources financières pour étudier de façon globale, même si évidemment on en convient avec monsieur le maire, que c'est quelque chose qui serait sans doute très intéressant. C'est une question de ressources purement et simplement.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

1240 Monsieur Tremblay, vous aviez levé la main pour ajouter quelque chose.

**M. ROBERT TREMBLAY :**

1245 Oui, monsieur le président. Je vais m'avancer un petit peu plus, ce qui va vous faire plaisir. C'est que, comme disait madame Spiègle tout à l'heure, on a une équipe qui visite les propriétés minières dans le cadre de l'application de la Loi sur les mines et dans le cadre surtout de la sécurisation. Mais ces gens-là nous font rapport si les sites semblent problématiques. Et je sais que ces équipes-là viennent à Chibougamau de temps à autre. Et même là, il y a des visites d'organisées prochainement de sites miniers.

1250 Donc, ce que je pourrais faire, c'est une compilation des observations de ces gens-là pour chacun des sites miniers et je pourrais les faire parvenir à la Municipalité de Chibougamau. Il y a des observations là-dedans qui sont peut-être des remarques personnelles de gens mais, de toute façon, on pourrait vous les fournir. Et si vraiment, comme je disais tout à l'heure, s'il y a des sites problématiques que vous connaissez, signalez-les et on va se faire un plaisir de les vérifier.

**LE PRÉSIDENT :**

1260 Juste un instant. Permettez-moi d'insister un peu là-dessus. Hier, monsieur Perron était venu et nous avait signalé sa volonté d'élaborer une gestion intégrée, et les deux ministères s'étaient dit preneurs là-dessus. Il est possible que ce que vous demandez ne représente pas d'études nouvelles mais simplement une information croisée qui permet de savoir qu'on sait déjà ces choses-là et de les compiler.

1265 Parce qu'il n'y a rien de dangereux comme de la rumeur là-dedans. Et par exemple, de temps en temps, vous avez parlé d'un site. On ne sait pas si vous parlez du même site, probablement parce que les mêmes affaires ont changé de nom, les compagnies ne sont plus là. Finalement, des fois on parle de la même chose, des fois on parle de choses contraires, puis on ne s'en aperçoit pas trop. Et ce qui est peut-être juste nécessaire, c'est un petit peu de travail un peu resserré avec les informations croisées déjà existantes. Et c'est peut-être ça le premier point dont la Municipalité aurait besoin pour un peu vérifier ou valider le savoir et les informations reçues, ce qui permet ensuite de savoir si les craintes sont fondées ou si, au contraire, l'avenir est possible.

1275 Alors, on n'est peut-être pas loin d'une capacité de répondre à un premier niveau à l'attente que vous avez là-dessus.

**M. RONALD BLACKBURN :**

1280 Monsieur le président, je travaille avec les intervenants des deux ministères justement dans le groupe dont vous parlez, les ressources intégrées de Chibougamau qui est nouvellement formé et puis, à titre d'exemple, et madame Beaudet vous en a certainement parlé, on fait cet été une étude de pêche. Mais vous comprendrez que... et ça, moi, je pense

1285 que c'est important de savoir l'état de la pêche, quel est l'état de la faune aquatique dans le lac et est-ce que le poisson a diminué, puis tout ça, au cours des années.

1290 1295 Mais moi, mon intervention tantôt en rapport avec le bilan, elle était de dire aussi en même temps, bien, il faut prendre, on pourrait dire, le problème par le bon bout. Si jamais, mettons, on faisait une étude de pêche pour avoir l'état actuel de la pêche et qu'on ne se préoccupait pas d'une certaine évolution qui, par ailleurs, serait négative à propos de la qualité du système aquatique, bien, là, on pourrait tranquillement évoluer vers une absence lente du poisson et puis on ne s'en rendrait pas compte.

1300 1305 Alors, c'est un peu ça. Autrement dit, et en même temps qu'on avance dans l'évolution de notre plan général de ressources intégrées, bien, il faut aussi avoir possiblement ce type de démarche-là. Aujourd'hui, vous savez, mon intervention justement, je pense, n'avait pour but que de, en même temps, sensibiliser les ministères à ça, et puis je suis persuadé qu'on va collaborer tous ensemble à avoir ces résultats-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1310 1315 Dans le sens que vous dites, hier, ce sujet-là a été évoqué. Et moi, c'est exactement la question que j'ai posée aux gens. Et la réponse que j'ai eue du ministère des Ressources naturelles, c'est que la principale mine dont on parlait et qui traite ses résidus, et qui les met dans un réservoir et qui ensuite les déverse au lac Chibougamau, que cela était une très nette amélioration de la situation antérieure à 1992, dans laquelle le rejet était fait directement au lac et que donc la situation s'est très nettement améliorée. Et donc, on peut penser que pour les années à venir, il n'y a pas un processus de dégradation.

1320 Mais ça, ça ne veut pas dire que parce qu'on a répondu ça une fois, que c'est vrai pour tout le temps. Ça demande toujours de la vigilance et ça demande de reprendre les études. Ça va?

**M. RONALD BLACKBURN :**

1325 Oui. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1330 Ça fait plaisir.

Monsieur René Perron.

1325 **M. RENÉ PERRON :**

Bonjour! Je vous ai dit hier que je reviendrais probablement avec des questions, et j'ai demandé à passer en dernier aujourd'hui pour voir justement les commentaires qu'on était pour sortir aujourd'hui parce qu'il y a un élément qui me frappe depuis hier, en fait, c'est l'interaction qu'il y a entre les ministères au niveau de la région Nord-du-Québec. J'applaudis, je trouve ça super. Sauf que ça me porte un questionnement.

1330  
1335 Là, on voit ici sur le territoire, il y a des interactions entre le ministère des Ressources naturelles, secteur mines, le ministère de l'Environnement, le ministère maintenant de la Faune qui était Environnement auparavant, et on a aussi des interactions avec Hydro-Québec à propos des débits des rivières, des choses comme ça.

1340 Et ce que je me demande c'est est-ce que dans les autres régions administratives du Québec auxquelles vous avez participé à faire cette démonstration, on en arrive à ces interactions ou si on a plus d'informations qui sont plus directement touchées soit par le ministère de l'Environnement qui cumule ces informations-là?

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais laisser monsieur Latulippe répondre à ça.

1350 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1355 Écoutez, c'est bien sûr que dans le mandat du ministère de l'Environnement, et particulièrement celui par rapport à l'eau, mais d'une façon globale, on va toucher autant le domaine municipal. Si je pense au secteur de la Direction générale de l'environnement, par exemple, on a un secteur municipal, une Direction des politiques du secteur municipal, on a une Direction du secteur industriel et aussi du secteur agricole. Il y a évidemment la connaissance, la Direction des écosystèmes aquatiques. Ce sont des directions, pour ne nommer que celles-là, il y en a bien d'autres, qui touchent à peu près tous les volets, forcément parce qu'on parle d'environnement, de l'activité humaine. Et je ne fais pas état de tout le côté faunique également.

1360  
1365 Alors, l'interaction avec d'autres ministères est toujours présente, même si elle ne l'est pas en émulsion dans toutes les régions, mais elle l'est vis-à-vis du central. Par exemple, avec nos collègues des Transports, il y a une Direction de l'environnement aux Transports, il y a des comités qui se font avec d'autres ministères, le MRN bien sûr. Les huit ministères qui ont participé directement au document de consultation sont reliés, si on veut, à nos objectifs et il y a d'autres ministères également qui viennent se greffer de façon ponctuelle.

1365 Donc, j'ose croire que cette interaction-là aussi crée des petits en région puisque le bras du ministère de l'Environnement, c'est ses directions régionales. Donc, il y a dix-sept régions, les dix-sept directions régionales ont justement pour mandat soit par la CAR - et monsieur

Dufresne pourrait vous l'expliquer - soit au niveau de la CAR, soit au niveau des différents regroupements sur place, les groupes environnementaux, donc il y a une interaction qui se fait et la CAR sert, entre autres, à regrouper l'ensemble des intervenants de tous les ministères.

1370

Des projets ponctuels comme, par exemple, sur la rivière Chaudière pour le Comité de bassins de la rivière Chaudière, regroupent également forcément au niveau de l'eau d'autres ministères. Donc, cette interaction-là est nécessaire et est pilotée même dans des dossiers directement de Québec, du central, mais a aussi ses ramifications et c'est là que c'est important, je pense, dans les différentes directions régionales.

1375

**M. RENÉ PERRON :**

En fait, ma question était beaucoup plus spécifique que ça. C'est par rapport à la région Nord. J'ai cru percevoir que l'information n'était pas disponible au ministère de l'Environnement et là on se virait de bord au ministère des Ressources naturelles pour une information très pointue, et quand ce n'était pas le cas, on se virait de bord vers Hydro-Québec - une chance qu'on avait une personne à Hydro-Québec pour le territoire - pour avoir de l'information.

1380

1385 Donc, ma question c'est que est-ce qu'au ministère de l'Environnement, on connaît le territoire de la région Nord-du-Québec au point de pouvoir produire un document tel qu'il nous a été produit ou si on doit se tourner vers d'autres ministères qui eux sont sur le territoire pour avoir un portrait de la région Nord-du-Québec? Et je pense que vous savez très bien où je veux en venir.

1390

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Peut-être pas. Peut-être je manque de subtilité. Mais je peux vous dire qu'au niveau du portrait régional, ce document-là n'est pas un document uniquement du ministère de l'Environnement. Les huit ministères ont été interpellés pour vérifier le contenu du document. Les différentes directions centrales du Ministère également et, évidemment, la Direction régionale au premier chef qui a eu à regarder ce qu'il y a dans ça.

1395

1400 Donc, c'est un document de concertation. Et peut-être qu'il n'y en a pas tellement au gouvernement de ce type de document qui regroupe véritablement sur un dossier comme l'eau l'ensemble des intervenants qui s'occupent d'eau. On l'a mentionné dans la présentation, il y a une multiplicité d'intervenants et ce portrait-là, d'ailleurs on a fait état de ça devant la Commission, ce qu'on vise, c'est à en faire un document qui soit engrangé, amélioré, bonifié de façon permanente. Alors, c'est sûr que dans cette optique-là, ce document-là n'émane pas uniquement du ministère de l'Environnement.

**M. RENÉ PERRON :**

1410 En fait, on peut juste applaudir l'initiative. Ce que je vous demande, c'est est-ce que dans les autres régions du Québec, il a été nécessaire d'avoir une participation des huit ministères pour établir un constat sur la région en question.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1415 Au niveau de l'eau, la réponse c'est oui, c'est dans les dix-sept régions que le même pattern -- d'ailleurs, les directeurs régionaux, vous l'aurez constaté, monsieur le président, ont toute la même façon de faire la présentation du document, donc à partir des mêmes bases. C'est uniforme.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Juste deux remarques là-dessus. Paradoxalement, c'est ce qui a fait que, malgré le stress inhérent, les ministères ont aimé venir à l'audience, ça leur a permis d'apprendre des tas de choses des autres ministères.

1425 On a constaté les deux phénomènes. C'est-à-dire qu'on a constaté de temps en temps le phénomène de la boule de billard qui se promène parce que la bonne information, tu la poses à l'Environnement, qui dit: «C'est les Affaires municipales», les Affaires municipales: «Non, non, ce bout-là, c'est l'Environnement.» L'Environnement dit: «Non, non, ce bout-là est à l'Agriculture», et à un moment donné, tu es un peu perdu toi-même. Ça, c'est la première chose.

1435 Et par ailleurs, on a vu, ici on le voit sur certains points, on l'a vu très nettement dans la région de l'Estrie, on l'a vu dans la région de Lanaudière, des opérations de plus en plus concertées, que ça touche la pollution agricole, que ça touche la municipalité ou des phénomènes intégrés de travail assez étroit entre les ministères pour faire face solidairement à une situation concrète.

1440 Alors, on a vu les deux phénomènes à travers l'audience. On n'est pas encore capable de les décoder clairement, mais il y a de temps en temps des morcellements de juridiction, qui font qu'on ne sait plus qui est responsable de quoi, la municipalité, la MRC, le ministère de l'Environnement, l'Agriculture et de temps en temps des actions, au contraire, assez concertées qui montrent qu'il y a une prise en charge ensemble des ministères.

1445 **M. RENÉ PERRON :**

Et ce qui dénote aussi la complexité du dossier, n'est-ce pas!

1450 J'aurais une autre question peut-être de façon plus pointue. Lorsque l'on parle de la région Nord-du-Québec, ce que j'ai cru remarquer aussi et je ne sais pas si c'est comme ça dans les autres régions, c'est que l'on se fie aux expertises des entreprises pour donner une

certaine qualité de l'eau. Si on fait référence, entre autres, madame Thérèse Spiègle, ce qu'elle disait, c'est-à-dire qu'on demande à l'entreprise MSV de prendre des échantillons de l'eau, de les fournir au ministère de l'Environnement par naturellement... et là, je ne veux pas remettre en cause la compétence de l'entreprise, loin de là, mais ce que je me demandais, et c'est revenu aussi par après lorsque monsieur le maire de Chibougamau parlait de la qualité de l'eau des lacs, où on dit: «On se fie à l'entreprise» et on dit aussi: «Mais on vient faire des interventions au niveau du lac pour prendre la qualité de l'eau», à moins que je me trompe, j'ai peut-être fait une mauvaise perception.

1460 Ce que je me demandais, c'est ça, c'est effectivement, et lorsqu'on parle d'inspection sur les lacs, d'intervention, moi, mon questionnement c'est celui-ci: la région est quand même très vaste, j'ai cru comprendre qu'on avait une bonne partie des gens d'en avant qui venaient, d'une part, d'Abitibi-Témiscamingue, d'autre part, de Québec, connaissant les coûts de déplacement sur le territoire, je me demandais, la fréquence des interventions elle se fait quand, comment, en général? Sur plainte, pas sur plainte mais plutôt sur expertise, aller vérifier, connaître ces choses-là?

1470 Et ce que je me demandais aussi, une autre question que je me disais, c'est qui vient de Québec? Qui vient d'Abitibi-Témiscamingue? Est-ce que c'est l'Environnement qui vient de l'Abitibi-Témiscamingue? C'est la Faune qui vient de Québec? Alors, ce sont des questions que je me posais. Et ce que je me posais aussi comme questionnement, c'est les effectifs de l'Environnement.

1475 On sait qu'il y a une direction Nord-du-Québec et la question que je me pose... au niveau faune, c'est assez évident, on les voit dans toutes les régions, dans toutes les villes et les communautés, je crois, du territoire au complet. Au niveau environnement, moi, je me pose la question, à savoir qui sont les effectifs sur le territoire au niveau environnemental?

1480 Et c'est drôlement plus important parce que dans une région aussi vaste que la nôtre avec peu de population, ces effectifs représentent des expertises. Et quand on demande, comme le ministère des Ressources naturelles, de nous identifier les sites potentiels problématiques, moi, ça me cause un problème parce que je n'ai pas l'expertise sur le territoire.

1485 Alors, un individu qui travaille dans un domaine peut le faire sur une base de travail, aussi il peut le faire sur une base collective. Et lorsqu'on n'est pas sur le territoire, on a un manque d'expertise pour le faire, et lorsqu'on a une demande spécifique de la part d'un ministère de le faire, là ça me cause problème. D'autant plus s'il n'y a pas d'ouverture pour que le Ministère le fasse lui-même, qu'elle soit d'ordre budgétaire ou autre, là on a un gros problème.

1490 Le questionnement aussi que je me posais par rapport au débit des rivières, est-ce que dans les autres régions du Québec, c'est le ministère de l'Environnement qui s'occupe du débit des rivières ou si on le laisse à l'entreprise, peu importe que ce soit Hydro-Québec ou aux

1495 autres? Est-ce que les prises de données météorologiques sur le territoire sont faites par le Ministère dans les autres régions ou si elles sont faites par une entreprise?

**LE PRÉSIDENT :**

1500 Ça, on peut répondre tout de suite. Dans les bilans, les bilans de rivières, ce sont des bilans d'observation sur les débits, ils sont tous faits par le ministère de l'Environnement.

**M. RENÉ PERRON :**

1505 Sauf ici.

**LE PRÉSIDENT :**

1510 Ici aussi. Ils sont tous faits par le ministère de l'Environnement.

**M. RENÉ PERRON :**

Ici aussi?

1515 **LE PRÉSIDENT :**

Et la seule rivière qu'ils n'ont pas été capable de répondre...

**M. RENÉ PERRON :**

1520 C'est La Grande.

**LE PRÉSIDENT :**

1525 ... c'est La Grande précisément parce que là ils n'en ont pas.

**M. RENÉ PERRON :**

1530 Ce n'est plus une rivière.

**LE PRÉSIDENT :**

1535 Bien là, est-ce que ce n'est plus une rivière? Vous ne pourrez peut-être pas conclure. Ça sera peut-être votre conclusion. Règle générale, donc ça.

Les données météorologiques, fondamentalement c'est Environnement Canada. Il n'y a plus d'une manière systématique, ça a été montré lors du témoignage de monsieur Perrier, il n'y a plus de service météorologique systématique au ministère de l'Environnement.

1540 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Est-ce que ça a été démontré par monsieur Perrier? Il n'est pas du Ministère?

**LE PRÉSIDENT :**

1545 Il a bien affirmé qu'autrefois il y en avait, que maintenant il n'y en avait plus.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1550 Il y a certaines portions du discours de monsieur Perrier qu'on n'a pas pu aussi réaligner. Je soumets une réserve là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

1555 Ça va. Pour ce qui est, par ailleurs, de la pluviométrie, on sait qu'Hydro-Québec fait aussi ses propres observations. On l'a vu hier soir dans le témoignage.

1560 La question que vous soulevez, la première, c'est l'expertise. Est-ce que dans un certain nombre de choses dans l'ordre des observations, dans l'ordre d'analyse des résultats de la performance des équipements, est-ce que le Ministère se fie à l'expertise des promoteurs?

1565 La réponse à ça dans l'audience, monsieur Latulippe va, je pense bien, confirmer, ça a été en général oui, ça fait partie de leur stratégie qu'ils appellent de responsabilisation des promoteurs. C'est bien ça? Que ce soit les municipalités, les municipalités observent les résultats, les envoient au ministère de l'Environnement. Que ce soit de la part de l'industrie, l'industrie observe ces résultats et les dépose au ministère de l'Environnement.

1570 Donc, un certain contrôle est fait par le ministère de l'Environnement, mais la surveillance et les résultats sont produits par le promoteur lui-même, par les municipalités elles-mêmes.

1575 En général, c'est-à-dire toujours quand il y a des examens par des laboratoires accrédités, là où il y a un trou et c'est inégal, c'est qui fait les prélèvements. Et là-dessus, de temps en temps le prélèvement est fait par le laboratoire accrédité et de temps en temps il est fait par le promoteur lui-même sur des indications.

Alors ça, il me semble que l'audience a fait émerger ça. Si je me trompe, vous me corrigez. Alors, ça a été ça la stratégie. Des gens ont contesté ça très vivement, mais la

1580 réponse du ministère de l'Environnement a consisté à dire: compte tenu des ressources qu'on a, c'est ce que nous pouvons faire et la stratégie est une stratégie de responsabilisation des acteurs.

**M. RENÉ PERRON :**

1585 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1590 Sur les délégations des ententes, là, vous avez dit quelque chose, j'ai juste noté «délégations des ententes» et je ne me rappelle plus la question que vous aviez.

**M. RENÉ PERRON :**

1595 En fait, ça touche davantage l'effectif sur le territoire qui lui vient toucher aussi, tant qu'à moi, l'expertise sur le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

1600 Très bien.

1600 Alors, est-ce qu'on peut savoir les ressources de la région du Nord? Est-ce que vous pouvez nous donner ça de mémoire, monsieur Dufresne, j'imagine?

**M. JOCELIN DUFRESNE :**

1605 Oui, je vais vous donner des quantités approximatives mais quand même assez précises. J'aimerais quand même, monsieur le président, rappeler un point que monsieur Perron a soulevé et qui est une observation qu'il fait, et qui est de plus en plus évidente et qui va le devenir encore plus, c'est dans le sens que le Ministère, depuis quelques années et ça va en s'accroissant, ne fait plus seul les choses, il les fait en collaboration et en concertation avec les 1610 organismes du milieu, qu'ils soient ministériels, organismes, par exemple, les municipalités ou les promoteurs.

1615 Je veux mentionner ici dans la région la présence notamment d'Hydro-Québec, qui est à peu près présente, est présente dans une problématique importante pour la région. Donc, on s'associe à ces partenaires-là dans différents types d'intervention et ça peut être sur la diffusion d'expertise ou de contrôle de certaines choses, ça peut même faire l'objet d'entente spécifique à un moment donné sur différents types d'intervention.

Donc, c'est un point important à mentionner pour le type d'intervention que le Ministère fait de plus en plus. Il ne le fait plus seul, il n'a plus les ressources et c'est une façon archaïque de procéder.

Donc, à chaque fois que c'est possible, parfois ça peut paraître un peu plus lourd, un peu plus difficile à partir, mais une fois parti, ça a des résultats pas mal plus significatifs pour une région. Et ça concerne tout le monde de la région, dans le sens qu'il n'y a pas une partie qui est exclue pour un projet spécifique.

Concernant le partage des ressources, de l'effectif en région, je mentionnais hier au début de mon intervention que notre région ici était un peu particulière dans le sens des interventions par rapport à la Loi de la qualité de l'environnement, le chapitre 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement est sous la responsabilité de la région Abitibi-Témiscamingue.

Les propos que vous avez tenus tout à l'heure concernant des données, des bilans, c'est le genre d'interventions qui, normalement, sont faites par la région Abitibi-Témiscamingue qui le fait.

Le chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est-à-dire les évaluations environnementales dans le milieu nordique sont de notre responsabilité.

Le secteur faune de la Direction régionale Nord-du-Québec est faite par la région Nord-du-Québec. On a la responsabilité des interventions dans le secteur de la faune.

Actuellement, en environnement, les effectifs que nous avons pour les évaluations environnementales correspondent environ à six personnes qui sont situées au siège social à Québec et eux ont à traiter, à voir à l'application du régime environnemental en milieu cri et en milieu inuit.

La région Abitibi-Témiscamingue, je voudrais qu'on me corrige si je donne une fausse information, correspond à peu près à trois personnes/année, trois personnes/année qui sont bien entendu réparties proportionnellement sur les différentes personnes qui y travaillent. Mais on estime à peu près à trois personnes/année les interventions qui sont faites dans l'ensemble de la région Nord-du-Québec.

Et un autre point qui est important à mentionner tant qu'à parler d'organisation, monsieur Latulippe l'a mentionné tout à l'heure, c'est que, depuis plusieurs années, on a connu des diminutions importantes de ressources financières et humaines, de telle sorte que des choix ont dû être faits à savoir, je vais donner un exemple: est-ce qu'on met l'emphase sur l'émission de certificat d'autorisation parce qu'il y a des projets qui rentrent ou si on allait plus sur le contrôle?

Et un choix a été fait, à savoir qu'on y va sur l'émission de certificat d'autorisation et malheureusement la notion de contrôle a pu diminuer dans certains cas, dans certaines régions. Je parle de façon générale pour l'ensemble du Québec.

Et d'où l'importance d'auto-responsabiliser les promoteurs dans les activités de contrôle, à savoir que les promoteurs doivent respecter les règles et conditions qui leur sont appliquées dans l'exploitation de leur projet.

Donc, c'est un peu ça le portrait de la région Nord-du-Québec. Par rapport à l'environnement, ce sont des interventions qui sont partagées entre la région Abitibi-Témiscamingue et la région Nord-du-Québec.

## LE PRÉSIDENT :

Monsieur demandait de manière plus particulière sur la faune.

## **M. JOCELIN DUFRESNE :**

Sur la faune, actuellement, il y a 47 personnes plus des saisonniers, 15 à 17 saisonniers. Les saisonniers sont dans le secteur de la conservation de la faune, les agents de conservation de la faune qui y sont engagés en période estivale, comme la saison débute ou à peu près ces jours-ci.

Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire. Le siège social est à Québec, mais il y a un bureau ici à Chibougamau où il y a le service de l'aménagement, exploitation de la faune et le service de la conservation de la faune. Il y a des bureaux à Matagami, Lebel, Radisson et Kuujjuak. À Kuujjuak, on rencontre des agents de conservation de la faune et un technicien de la faune qui fait des interventions dans ce domaine-là. Donc, c'est un peu la répartition du personnel dans la région.

## LE PRÉSIDENT :

Vous avez parlé tantôt des évaluations environnementales de 6 personnes qui étaient à Québec et là vous avez parlé du milieu inuit et cri, je croyais comprendre, moi, que les évaluations environnementales du chapitre 2 relevaient de la Convention de la Baie James en territoire cri et inuit. et comment ça s'articule par rapport à ce que vous avez dit?

M. JOCELI IN DUFRESNE

Si vous permettez, monsieur le président, je vais passer la parole à Daniel qui est le coordonnateur de cette équipe d'évaluation environnementale en milieu nordique. Il va en quelques mots rappeler un peu le fonctionnement de l'application de ces processus-là.

M. DANIEL BERROUARD

1705 En fait, en bref, il faut mentionner qu'au départ, l'administrateur des chapitres 22 et 23 de la Convention, chapitres 22 et 23 qui ont été intégrés dans le chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'administrateur de la Convention est le ministre de l'Environnement et, par délégation, le sous-ministre en titre.

1710 Maintenant, les comités d'évaluation, les comités d'examen pour le secteur situé au sud du 55e parallèle, ces comités-là sont des comités qui formulent des recommandations au ministre sur les projets. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik, elle, elle est décisionnelle et formule sa décision à l'administrateur, c'est-à-dire au ministre de l'Environnement.

1715 Donc, c'est un peu comme ça que ça s'articule au niveau de la gestion. Donc, le rôle de la Direction régionale dans le cadre des évaluations environnementales c'est de, un, de voir à la gestion et à la bonne marche de l'évaluation environnementale via l'administrateur. Et de deux, bien sûr, de fournir une expertise lorsque le moment est venu, dans certains cas, au comité, et à l'administrateur lorsque les recommandations émanent des comités en question.

1720 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1725 Monsieur Dufresne, expliquez-nous donc la logique ou les motifs qui sont derrière. Vous avez mentionné que dans un contexte de rareté de ressources, privilégier l'émission de certificat d'autorisation plutôt que le contrôle. Alors, est-ce que c'est une logique, vous avez fait un exercice intellectuel par rapport au moindre impact sur l'environnement ou qu'est-ce qui était favorable pour la protection de l'environnement?

1730 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

1735 Je vais laisser Jean-Maurice répondre à ça. Il va donner l'aperçu global pour l'ensemble du Québec parce que ce n'est pas propre ici à notre région, mais c'est pour l'ensemble.

1735 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1740 Peut-être que, Jocelin, tu pourras compléter pour la région.

1745 Alors, il y a un vaste projet qui découlait du Sommet économique sur la révision des systèmes d'autorisation au Ministère. Donc, on a fait un exercice qui n'est pas actuellement en vigueur, mais qui a été en réflexion au Ministère. La dernière touche n'est pas donnée à ce document-là, mais c'est un document qui prône en quelque sorte une révision des systèmes d'autorisation basée sur l'efficacité. Par exemple, au niveau des travaux d'aqueduc, le système d'autorisation, la révision des systèmes d'autorisation vise à réduire. L'objectif, c'est de réduire le nombre d'autorisations et de mieux les cibler, entre autres choses.

Et donc, par exemple dans le cas des travaux d'aqueduc, bien, il y a une école qui prône l'abolition en quelque sorte des certificats d'autorisation sur les travaux d'aqueduc. Sur certains travaux d'égouts, une diminution du nombre de certificats. Peut-être que, Luc, tu as d'autres exemples à donner. Mais il y a plusieurs portions des certificats d'autorisation qui doivent être émis, qui vont diminuer passablement si ce dossier-là passe l'étape de l'approbation ministérielle et même gouvernementale.

Donc, cette approche-là, l'accent est donné sur les certificats d'autorisation plus que sur les mesures de contrôle compte tenu de cette rareté de ressources.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais c'est la logique que j'essaie de voir derrière parce que, selon ce que vous venez de dire, vous allez avoir à émettre un moins grand nombre de certificats d'autorisation, donc ça va solliciter moins de ressources et il va rester plus de ressources pour le contrôle et le suivi.

## **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Et on accentue l'auto-contrôle. Il va rester moins de ressources, mais l'auto-contrôle et le partenariat est un autre des éléments qui est développé. On a déposé auprès de la Commission à l'aube du troisième millénaire le document d'orientation du Ministère qui fait état des changements qu'on doit apporter dans nos méthodes de suivi, dans nos méthodes d'approbation et de développer de plus en plus des passerelles avec l'industrie notamment.

Je pense que c'est au cours de la rencontre à Montréal sur le PRRI qu'on vous a fait état de certaines ententes, des ententes sui generis qui découlent d'une application bona fide. On a va permettre aux compagnies d'aller au-delà des normes, mais ce n'est quand même pas quelque chose qui légalement est encadré avec la loi.

Alors, c'est cet accent-là qu'on met. On a des comités avec l'Ordre des ingénieurs, avec les arpenteurs pour voir s'il n'y avait pas une question, par exemple, au niveau de la géomatique sur la définition des prétentions du Ministère sur la ligne des hautes eaux. Donc, c'est ce genre d'approche-là qu'on prône.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est intéressant. Mais est-ce que l'approche est de réduire le nombre de certificats d'autorisation en modifiant les seuils, où vous avez mentionné que vous abandonneriez peut-être les autorisations concernant les aqueducs. Donc, est-ce qu'une autre approche, c'est d'abandonner des champs d'intervention, des champs de surveillance?

## **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1790        Dans l'optique où l'école de pensée, de plus en plus, du Ministère, c'est l'abandon de la mécanique si on veut pour se ramener au registre.

1795        Je vous donne deux exemples: les travaux d'aqueduc sont déjà avalisés sous la responsabilité d'ingénieurs. Alors, le questionnement à faire: pourquoi nos ingénieurs doivent revoir ce que les ingénieurs ont déjà fait? Donc, il y a ce qu'on pourrait appeler dans cette optique-là des certificats de responsabilité, je ne me souviens plus du terme exact, qui va faire en sorte que le promoteur va certifier que le tout a été endossé, par exemple, par un ingénieur et va porter cette partie de responsabilité-là. Donc, il y a un endossement fait par le professionnel de ça.

1800        Maintenant, l'autre exemple, je viens de perdre mon idée, où on abandonne au profit de cette notion d'auto-contrôle, je vais y réfléchir, je vais vous revenir là-dessus.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1805        Mais ultimement, si vous réduisez l'activité nécessaire aux autorisations, est-ce qu'on peut supposer qu'il y aura davantage de ressources à consacrer au suivi et au contrôle?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1810        C'est une grande question. L'autre exemple que je vous donne, peut-être qu'on pourrait y voir le Q-2 r.8, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées abandonne avec le nouveau projet à peu près complètement au niveau, en tout cas, des nouvelles technologies, l'approche de la mécanique pour se concentrer sur la performance en termes de rejet. Donc, on va avoir une accréditation par un organisme extérieur, qui va être le BMQ et qui va nous permettre, à ce moment-là, de concentrer nos efforts sur le rejet.

1820        Donc, c'est toute cette école-là, ce changement d'arrimage qui est en train de se faire au Ministère et qui vient justement mettre en exergue justement le manque de ressources. C'est pour ça qu'on y arrive à ce changement de cap-là.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1825        Mais vous n'avez pas fait de réflexion sur ce qui serait plus favorable à l'environnement. C'est-à-dire, est-ce que c'est plus important de protéger l'environnement, de surveiller et de contrôler, ou bien d'émettre des certificats d'autorisation, même si on en émet moins dans un moins grand nombre de champs?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je ne connais pas suffisamment le dossier des autorisations, mais dans une approche stratégique, oui, cette approche-là a forcément été développée pour connaître les avantages et les inconvénients d'une telle approche.

1835

Vous savez que traditionnellement, les fonctionnaires, quand ils déposent une recommandation aux autorités, vont toujours élaborer de façon en trois volets le statu quo, et les avantages et les inconvénients, le changement de la deuxième recommandation, les avantages et inconvénients. Donc, on a évalué certainement les conséquences d'une telle approche pour la prôner et pour en recommander un suivi auprès des autorités.

1840

1845 Donc, certainement qu'il doit y avoir quelque chose là-dessus, ne serait-ce qu'au niveau de la planification stratégique parce que l'objectif poursuivi dans l'aube du troisième millénaire, comme on le voit dans ce document-là d'orientation, amène le pourquoi de prendre ce virage-là puis cette démarche-là au niveau des systèmes d'autorisation, au niveau du partenariat, au niveau des différentes approches de moderniser aussi nos outils réglementaires et de changer de cap. Étant donné, par exemple, le secrétariat à la déréglementation, il faut avoir une autre approche.

1850

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1855 Et dans la gestion de l'eau, ce principe-là s'appliquerait de quelle façon? Est-ce qu'on peut imaginer qu'il y aurait moins de présence sur le terrain, moins de contrôle, moins d'échantillonnage, moins de surveillance et plus d'intervention en amont au moment des autorisations?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1860 Écoutez, sans vouloir vous relancer la balle, la consultation publique qui a cours à l'heure actuelle et votre mandat qui va s'échelonner jusqu'en mars, le rapport qui va s'ensuivre dénote déjà de la part du gouvernement et du ministère de l'Environnement en particulier ce questionnement-là. Est-ce que dans la gestion de l'eau, il y a un coup de barre à donner? Je pense que la démonstration actuellement se fait.

1865

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1870 Non, mais je ne voulais pas vous demander votre opinion sur ce qui serait souhaitable. Je vous demandais comment s'appliquerait le principe général que vous avez énoncé et qui est un principe qui a été adopté pour l'ensemble des activités du Ministère, c'est-à-dire de privilégier davantage les activités relatives à l'émission des certificats d'autorisation plutôt que celles du contrôle.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1875 Je ne sais pas si, Jocelin, là-dessus tu peux faire du pouce?

**M. JOCELIN DUFRESNE :**

1880 Je pense qu'il ne faut pas prendre position ou dire tout simplement que l'un est plus important que l'autre, est-ce qu'il faut plutôt émettre des CA ou faire du contrôle. Je pense que...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1885 Non, mais c'est ce que vous avez dit tout à l'heure.

**M. JOCELIN DUFRESNE :**

Je pense qu'il faut rechercher...

1890 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1895 Excusez-moi, il faut s'entendre. Vous dites les deux sont égaux. Mais tout à l'heure, vous avez dit: dans un contexte de rareté de ressources, il faut privilégier l'émission de certificat d'autorisation plutôt que celle du contrôle. Autrement dit, à ressources égales, vous ne pouvez pas tout faire. Donc, si vous avez le choix entre émettre un certificat puis faire un contrôle, vous choisissez émettre un certificat. Monsieur Latulippe a dit: «Oui, au moment des études qu'on a faites à l'occasion du Sommet socio-économique, c'est un principe qui a été adopté pour l'ensemble du Ministère.» On ne veut pas dire que c'est égal là.

1900 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

1905 Ce que je voulais mentionner tout à l'heure, c'est que depuis 93-94, l'exercice financier 93-94, c'est-à-dire le début des grosses compressions budgétaires nous a amenés à faire des choix ponctuels, des choix à un moment donné. Je ne dis pas que c'est la solution dans l'avenir. Ce que je disais, c'est qu'on a eu à faire des choix à ce moment-là où on a dit: on va continuer à faire des CA, puis on va peut-être diminuer un peu le contrôle parce qu'on n'a plus les ressources pour le faire. Mais ça ne veut pas dire que c'est une voie qu'il faut dans l'avenir poursuivre. Et c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'il faut rechercher l'équilibre entre les deux. On ne peut pas à la fois faire l'un sans faire l'autre; il faut les faire en même temps de façon équilibrée.

1915 Et c'est comme disait monsieur Latulippe tout à l'heure, pour y arriver, avec les ressources qu'on a actuellement, il faut développer des nouveaux outils, des nouvelles façons de faire qui vont nous permettre, nous autres, par la suite, de faire une répartition de nos ressources, qui vont nous amener à la fois à satisfaire les promoteurs qui veulent être répondus dans les meilleurs délais, de la meilleure façon possible avec une qualité d'analyse parfaite et,

nous, continuer à faire une partie de notre mandat qui est de faire les contrôles qui sont nécessaires de par les règlements en vigueur. C'est dans ce sens-là, je pense, qu'il faut le voir et le voir dans l'avenir.

1920

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais j'essayais de voir comment dans la pratique ce principe-là peut s'appliquer. Supposons ici en région, est-ce que ça voudrait dire, par exemple, si vous avez une compagnie minière qui vous demande un certificat d'autorisation, vous devez satisfaire ce promoteur-là rapidement parce qu'il s'attend à avoir une réponse rapidement, mais par ailleurs autour du lac Chibougamau, les vérifications d'émission ou de potentiel de pollution des sites abandonnés ou actuels, vous avez moins de ressources à mettre là-dessus. Est-ce que c'est ce genre de choix-là que vous faites?

1930

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je pense qu'il faut aussi distinguer contrôle et suivi. Le contrôle, quand on parle d'auto-contrôle, il y a une connotation suivi sans l'ombre d'un doute, mais comme le dit monsieur Dufresne, quand le choix a été, par la diminution des budgets, par la diminution de ressources, à savoir est-ce qu'on accentue l'un ou l'autre, il y a un choix qui nous a été imposé en quelque sorte aussi. Parce que si on a moins d'inspecteurs, on fait moins d'inspections systématiques. Si on faisait dix inspections, on en fait maintenant peut-être 3 % ou 4 % de ce qui se faisait. Alors, ce choix-là a été imposé.

1940

C'est sûr que quand vous présentez l'exemple que vous présentez, monsieur le commissaire, de dire: il faut accentuer la rapidité avec laquelle on va émettre un CA, ça n'empêche pas de faire tout le contrôle et les études pour y arriver. Mais que le suivi général de la dégradation d'un milieu va être relâché, je pense qu'il y a un dosage à faire dans tout ça.

1945

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, je n'accuse pas, j'essaie de voir comment ça se vit dans la pratique.

1950 M. JOCELIN DUFRESNE :

Si vous permettez, je pense que madame Spiègle a des informations à vous donner sur le programme d'inspection.

**1955 Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Dans la pratique, nous, à la Direction régionale, on applique le même programme d'inspection pour l'Abitibi-Témiscamingue que pour la région de Chibougamau, c'est-à-dire qu'on a un programme d'inspection qui s'appelle systématique.

1960

Donc, au début de l'année, on va au moins une fois dans toutes les entreprises, là je vais parler pour le secteur minier, c'est celui que je connais le plus, alors on y va au moins une fois par année.

1965

En plus de ça, on ajoute à chaque fois qu'on émet un certificat d'autorisation, on planifie une inspection spécifiquement à cette autorisation-là. Alors, quand on va sur un site minier, on va regarder plusieurs aspects qui touchent toute l'entreprise et également le certificat d'autorisation.

1970

On va également venir suite à des plaintes faites par des citoyens. Les plaintes, en général, on se donne deux semaines pour répondre aux plaintes. C'est certain que nous à Rouyn-Noranda, on est à six heures de route, donc des fois il y a des délais. C'est certain que ça c'est une réalité. Puis moi, à ma connaissance, depuis que je travaille en 91, on n'a pas diminué le taux de contrôle qu'on fait sur le terrain. Il s'est maintenu puis il est relativement le même sur l'ensemble du territoire.

1975

## **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, on peut dire que ici dans la région, l'application du principe ne peut pas causer des préjudices à l'environnement ou aux citoyens puisque vous avez maintenu essentiellement la même activité que vous avez depuis plusieurs années.

## Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :

1985

Moi, à ma connaissance, on n'a pas diminué l'activité. Je ne pense pas qu'on ait tout vu nécessairement, mais on a maintenu le même taux d'inspection et de contrôle.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1990                    Donc, on ne peut pas dire -- parce que d'après la déclaration de monsieur Dufresne tout à l'heure, j'étais porté à croire que la priorité, c'était de satisfaire rapidement les promoteurs qui demandent un certificat d'autorisation, puis là on pouvait comprendre au détriment des citoyens qui, eux, veulent être assurés sur la qualité de leur environnement. Mais d'après ce que madame Spiègle vient de dire, on ne peut pas utiliser cette généralisation-là.

1995                    **M. JOCELIN DUFRESNE :**

2000                    Tout à l'heure, je faisais un commentaire qui pouvait s'appliquer à l'ensemble du territoire québécois. De façon spécifique dans certains secteurs, dans certaines régions, ça peut être la situation que madame Spiègle mentionnait, ça a été maintenu. Mais ça n'a pas été nécessairement de façon égale partout, c'est ça que je voulais dire. Et tout ça pour dire que ce n'est pas quelque chose que je peux vous mesurer ou quelque chose comme ça.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2005                    Non, mais c'est important de voir comment les principes se vivent dans la réalité et quel effet ça peut avoir sur l'environnement ou sur les communautés. Et ça me rassure de voir qu'on ne peut pas prétendre ou conclure que le choix ou la priorité a été fait sur la satisfaction des promoteurs plutôt que sur le traitement des plaintes et des inquiétudes de la population.

2010                    **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2015                    Absolument pas. Et j'ajouterais là-dessus, monsieur le commissaire, si on émet moins de CA, les ressources qui sont affectées à l'émission des CA d'aqueduc, prenons cet exemple-là, vont être intégrées au suivi justement des dossiers terrains.

2020                    Également, on est à refaire une Direction de connaissance. L'objectif poursuivi dans ça, c'est de moins cumuler de données que l'on ne peut pas traiter, et surtout pas des données qu'on ne peut pas traiter, et d'y aller par objectif concret.

2025                    Je vous donne un exemple. Si on n'a pas besoin de données, et là je vais donner un exemple farfelu, vous le prenez sous toute réserve, de données sur les biogaz dans un créneau spécifique, bien, on ne prendra pas les données sur les biogaz, on va le prendre sur le lixiviat par rapport au LES. C'est un mauvais exemple, mais en tout cas, c'est un peu dans cette optique-là. Et on vise à y aller par le système PER, pression-état-réponse, et cette Direction de connaissance là devra évaluer: est-ce que la réponse qui a été apportée et suggérée par une Direction des politiques, par exemple, est adéquate par rapport à la pression qui a été exercée et à l'état de l'environnement.

## M. JEAN-PAUL GENDRON :

2035 Monsieur le président, si vous me permettez, peut-être pour ajouter à la discussion.

## LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gendron, vous avez réussi à vous glisser.

2040

Vous avez dû entendre parler, il n'y a pas longtemps, du rapport de la Commission nationale sur les finances publiques et la fiscalité. Et là-dedans, je vais vous citer deux paragraphes qui concernent l'environnement justement. Premièrement : « Que la responsabilité »

M. CAMILLE GENEST commissaire :

2050 Est-ce que vous parlez du rapport D'Amours?

M. JEAN-PAUL GENDRON

Non, c'est le rapport Bédard. Donc:

2055 «Que la responsabilité de la planification en matière de protection de l'environnement et d'hygiène du milieu, de gestion des cours d'eau et de gestion des déchets soit confiée au palier supramunicipal, MRC et instances métropolitaines à Québec et à Montréal.»

2060 Je sais qu'ici, il n'y a pas de MRC, ça peut peut-être causer des problèmes particuliers. Mais en fait une observation tout à fait personnelle, ce qu'on peut noter à la lecture de ce rapport-là, c'est la volonté ou une multitude de recommandations, qui font qu'il y a un tas de responsabilités qui seraient transférées à un palier intermédiaire entre des municipalités et le palier provincial.

2065 Une autre recommandation c'est:

«Que soit maintenue la responsabilité gouvernementale d'encadrer l'action municipale en matière d'environnement et d'hygiène du milieu tout en poursuivant l'allégement des recommandations et des contrôles visant les municipalités, de même que l'élimination des chevauchements entre le gouvernement et les instances municipales en matière de protection de l'environnement.»

2075 Je ne sais pas, parmi toutes ces recommandations-là, lesquelles vont être retenues, mais j'imagine, en tout cas, qu'il va y avoir des discussions en ce qui concerne des nouveaux partages de responsabilité et dans plusieurs secteurs.

2075 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2080 Si vous permettez, juste une petite minute pour aller dans le sens de mon collègue Gendron.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Pas pour faire du pouce là-dessus toujours?

2085 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2090 Oui, pour faire du pouce là-dessus. Effectivement, je l'avais oublié, je le remercie d'avoir souligné cet aspect-là. Dans ma Direction, on avait proposé comme plusieurs ministères, la question de l'exécutif était: comment peut-on avec la Commission sur la fiscalité proposer un transfert de responsabilité? Et au ministère de l'Environnement, il ne s'agit pas d'un transfert, mais plutôt d'un partage de responsabilité.

2095 La nuance est très grande parce qu'au niveau des transports, par exemple, on va transférer comme on a fait en 92 la voirie tertiaire. Tandis qu'au ministère de l'Environnement, par exemple sur le Règlement sur les carrières et sablières, on va partager la responsabilité au niveau du bruit avec les municipalités, mais on va conserver le normatif.

2100 Parce qu'en environnement, ce qu'a souligné monsieur Gendron, on garde la responsabilité du normatif de la définition de la norme et de la poignée environnementale, mais le partage de responsabilité pour l'application locale doit se faire, à notre avis, au niveau du palier le plus compétent pour le faire, le niveau terrain, donc souvent la municipalité, notamment sur les normes de localisation.

2105 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre rappel là-dessus. Il est de quelle année ce rapport Bédard?

2110 **M. JEAN-PAUL GENDRON :**

C'est tout récent. 1999. Ça a été déposé il y a, je ne sais pas, deux semaines.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

On peut s'attendre à de joyeux mémoires là-dessus devant la Commission parce que, évidemment, vous comprenez bien que dans le contexte municipal et de MRC dans lequel on est, s'il y a de plus en plus de responsabilités qui sont consacrées aux municipalités, il y a aussi des coûts qui sont impliqués.

2120 Rappelons-nous juste la modification du Règlement de l'eau potable, c'est minimum 100 millions qui s'en va aux municipalités.

2125 **M. JEAN-PAUL GENDRON :**

Exactement.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

La correction des effluents, etc. Alors là, à un moment donné, on peut penser que les municipalités ou les unions de municipalités qui vont venir devant la Commission vont dire: «Arrêtez de nous en donner si vous ne nous donnez pas le fric qui va avec.» Là, il va y avoir des petits stress, de joyeux stress là-dessus.

2135 **M. JEAN-PAUL GENDRON :**

Oui, dans le rapport, il y a un beau tableau qui chiffre le coût de tous ces transferts de responsabilité. Évidemment, il y a du positif du côté des municipalités et du négatif du côté du gouvernement, mais le rapport recommande quand même de transférer des pouvoirs de taxation pour compenser le transfert de responsabilité aussi.

2140 **M. RENÉ PERRON :**

2145 Merci. Juste une question complémentaire, si on veut, parce que lorsque monsieur Dufresne a répondu à la question de l'effectif, si vous me permettez l'expression, on a fait du pouce entre Québec et l'Abitibi-Témiscamingue et j'ai perdu le compte au niveau de l'Environnement.

Au niveau de la faune, ça n'a pas été compliqué, on a eu tout de suite un 47 très rapidement avec d'autres personnes, d'autres individus. Au niveau de la faune, on a fait du pouce et je vous avoue que moi je suis resté à 9 personnes. Est-ce que je me trompe? Et si c'est 9 personnes, ce n'est...

2155 **LE PRÉSIDENT :**

Au niveau du ministère de l'Environnement?

2155 **M. RENÉ PERRON :**

2160 Environnement et ce n'est que 6 personnes à Québec pour les Cris et les Inuits, 3 personnes qu'on évalue annuellement en Abitibi-Témiscamingue au niveau de l'évaluation environnementale. Il y avait une deuxième partie, il y avait la partie environnementale, l'évaluation environnementale qui se situait à Québec pour les Cris et les Inuits, en Abitibi-Témiscamingue pour la partie qu'on appellera Jamésiens; mais l'autre part, je ne l'ai pas.

2165 **LE PRÉSIDENT :**

2165 Les autres sources de la région de la Direction régionale, globales, c'est quoi?

2170 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

2175 Si je comprends bien, ce que j'ai dit, c'est que la Direction régionale Nord-du-Québec possède 47 effectifs plus 15 saisonniers, le secteur de la conservation de la faune.

2175 Dans les 47, à la Direction régionale du Nord-du-Québec, il y a 6 personnes qui sont dans le groupe des évaluations environnementales en milieu nordique, qui concerne tous les projets, qu'ils soient d'origine autochtone ou allochtone mais dans les secteurs au sud du 55e et au nord du 55e. Il y a 6 personnes qui s'occupent de ça.

2180 Et pour le volet, le chapitre 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui est assumé par la région Abitibi-Témiscamingue, il y a 3 personnes/année qui sont affectées à soit l'émission des certificats, soit le contrôle. C'est la situation actuellement à peu près. Je dis 3, ça dépend.

2185 **LE PRÉSIDENT :**

2185 Donc, vous en avez 9 en environnement et 38 en faune.

2190 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

2190 C'est ça.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Sur les 47.

2195 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

C'est ça.

2200 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas d'autres ressources, par exemple, communication ou autre qui s'ajoutent à ça?

2205 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

Non. À la Direction régionale Nord-du-Québec, il y a une personne qui s'occupe de communication pour l'ensemble des secteurs mais on ne sépare pas les... Il y a le soutien administratif qui voit aux différents types d'intervention.

2210 **M. RENÉ PERRON :**

Juste pour le principe, l'équipe, le soutien administratif, c'est combien de personnes? Je vais vous expliquer pourquoi.

2215 Parce qu'en 97-98, on avait fait une demande au ministère des Régions de faire l'évaluation des intervenants au niveau des ministères sur le territoire. Et on nous avait répondu que le ministère de l'Environnement, dans le temps on parlait du ministère de l'Environnement et là je ne parlais pas des effectifs sur le territoire du ministère de la Faune, on parlait de 26 personnes.

2220 Lorsque l'on me parle de 9 personnes, je peux comprendre qu'il y a des coupures, mais j'imagine que tout le soutien administratif, il doit être perdu à quelque part là-dedans. Ou je me trompe. Mais si je me trompe, j'aimerais avoir une information.

2225 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

2230 Ce que je peux faire, monsieur le président, pour ne pas donner de l'information un peu comme ça de mémoire, je peux vous fournir l'évolution de l'effectif à la Direction régionale Nord-du-Québec depuis trois ou quatre ans. Je peux vous donner ça, pas aujourd'hui, mais je peux vous le faire parvenir. Et vous allez avoir là-dedans, ce qu'on observe d'entrée de jeu, c'est une coupure majeure de ressources.

2235 Et tout à l'heure, j'en profiterais pour revenir sur la question que monsieur Genest m'a soulevée tout à l'heure sur les choix qu'on a faits lors de ces compressions-là, à savoir est-ce qu'on émet ou si on fait du contrôle.

2240 Je veux préciser qu'on avait observé qu'il y avait manque de contrôle, qu'il fallait augmenter dans certains secteurs, dans certaines régions, je parle de façon globale, il fallait augmenter le contrôle. Ça, je pense que tous en conviennent. Mais quand il s'est dégagé des ressources appelons-les nouvelles, les choix ont été faits pour en mettre sur l'émission des certificats d'autorisation.

2245 Donc, pour revenir à ce que madame Spiègle mentionnait tout à l'heure, il n'y a pas eu de diminution, mais malheureusement il n'y a peut-être pas eu augmentation comme il pourrait y avoir augmentation de contrôle dans certains secteurs, dans certaines régions. C'est une précision, je pense, qui vaut la peine d'être mentionnée pour expliquer un peu ce qui s'est passé dans un contexte de restrictions budgétaires.

**M. RENÉ PERRON :**

2250 Peut-être juste une question complémentaire. À ce titre, je pourrai obtenir des informations, j'imagine?

**LE PRÉSIDENT :**

2255 Oui, oui.

**M. RENÉ PERRON :**

2260 Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

2265 Pouvez-vous vous assurer de les lui donner quand vous aurez la réponse?

**M. RENÉ PERRON :**

2270 Est-ce qu'il est possible aussi d'avoir une évaluation des pertes d'effectifs par rapport aux autres régions du Québec aussi? Si on tient compte qu'on représente 55 % du territoire, c'est quand même pertinent de voir...

**LE PRÉSIDENT :**

2275 C'est parce que la même question a été posée de manière globale sur l'ensemble des effectifs du Ministère puis le document est déposé aujourd'hui.

2280 **M. RENÉ PERRON :**

Parce que vous comprenez avec 55 % du territoire, on comprend mal, nous, que la Direction régionale ne soit pas sur le territoire et qu'elle soit plutôt à Québec. Et on a un problème avec ça.

2285 **LE PRÉSIDENT :**

Surtout en ce qui touche les ressources sur l'évaluation environnementale.

2290 **M. RENÉ PERRON :**

C'est surtout aussi la question d'expertise sur le territoire qu'on ne possède pas à ce moment-là.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends le fond de l'argument.

2300 **M. RENÉ PERRON :**

Merci.

2305 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2310 Alors, pause santé dix minutes et on revient avec les intervenants qui se sont présentés, n'en prenez plus d'autres après, et toute une flopée de documents à demander. Sauvez-vous, monsieur de l'Hydro-Québec, j'ai une série d'affaires à vous demander tantôt.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

2315 **(REPRISE DE LA SÉANCE)**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, avant la demande des dépôts de documents et de réponse à des questions, une petite question de monsieur Genest.

2320 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Juste une vérification, monsieur Dufresne, dans le document Portrait régional, on mentionne que les réseaux d'alimentation en eau potable de Miquelon et Desmaraïsville ne possèdent pas de traitement. Est-ce que quand même, ils sont conformes au Règlement sur l'eau potable?

2325 **M. MICHEL LÉVESQUE :**

Oui, effectivement, ils sont conformes. Nous, quand on autorise la construction de ces puits-là, ce sont des puits qui nous sont présentés par des firmes de consultants et ils doivent faire faire des analyses préalablement pour qu'on puisse ensuite les autoriser.

2330 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Par ailleurs, on mentionne dans le document le transport d'eau potable par camion-citerne qui présente un haut risque de contamination. Est-ce qu'il y a eu des cas de contamination dans le passé?

2335 **Mme JOSÉE BRAZEAU :**

Il y en a fréquemment dans certains villages, surtout c'est les communautés inuites qui utilisent le transport par camion-citerne. Il y a fréquemment des cas de contamination qui nous sont rapportés par le laboratoire, c'est souvent dû aux mauvaises manipulations et aux intermédiaires nombreux entre la source d'eau, la station de pompage ou le réservoir où l'eau est chlorée, le camion et les réservoirs résidentiels. Les contaminations se situent souvent au niveau des réservoirs résidentiels qui ne sont pas nettoyés assez régulièrement par les propriétaires.

2345 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et quel est le problème? C'est un problème de formation du personnel qui fait ces manipulations-là ou quoi?

2350 **Mme JOSÉE BRAZEAU :**

Oui, c'est souvent un problème de formation insuffisante de la part des opérateurs où la formation continue serait peut-être nécessaire à ce moment-là. Il y a beaucoup de changements. Le taux de roulement aussi est assez élevé au niveau des opérateurs.

**M. MICHEL SAVARD :**

Donc, lorsqu'il y a quand même un problème d'eau potable, on nous avise, on nous signale. Et dans la région, le principal problème qu'on nous a signalé, c'est pas tellement les camions-citernes quand même, c'est à Chibougamau, c'est le fait qu'à Chibougamau, vous avez 38 000 personnes dans la région, il y en a 8 000 à Chibougamau, c'est un des rares réseaux, en tout cas, c'est un des quelques réseaux de distribution et ça fait quelques années, je pense que ça fait presque huit ans, dix ans qu'à chaque fois ils sont sur des longues périodes d'avis, ils doivent faire bouillir l'eau et c'est un problème à Chibougamau depuis plusieurs années. Mais cette année, il y a une solution qui a été trouvée et je pense que les Affaires municipales vont pouvoir...

## LE PRÉSIDENT :

Ca a été quoi la solution trouvée? Monsieur Gendron, pas deux questions!

M. JEAN-PAUL GENDRON :

Oui. Je sais que ça fait longtemps qu'ils doivent déplacer la prise d'eau. En fait, à Chibougamau, c'est le seul endroit, n'est-ce pas Daniel Berrouard, c'est le seul endroit où il y a un réseau de distribution? Non?

Et de toute façon, moi, je n'ai pas été mis au courant récemment qu'on subventionnait un nouveau système à Chibougamau. Il faudrait que je demande à mes collègues de Québec pour savoir qu'est-ce que c'est qui a été...

## LE PRÉSIDENT :

Mais c'est possible que la région sache le pourquoi, quelle a été la réponse au problème?

## **Mme JOSÉE BRAZEAU :**

Il y a une demande d'autorisation qui a été soumise récemment par la Ville de Chibougamau pour la modification de la prise d'eau potable ainsi que l'ajout de deux postes de chloration d'appoint. Ce qui devrait régler le problème de contamination. Le problème venait principalement du fait que la prise d'eau n'était pas assez profonde dans le lac. Le réchauffement de l'eau pendant d'été favorisait la prolifération des bactéries puis ça causait un problème, le taux de chlore résiduel dans le réseau n'était pas suffisant pour contrer cette augmentation des bactéries. Alors, avec les nouvelles modifications qui vont être apportées, ça devrait régler le problème. Le dossier est à l'étude présentement.

2400 **LE PRÉSIDENT :**

La prise d'eau est dans le lac Chibougamau?

2405 **Mme JOSÉE BRAZEAU :**

Gilman.

2410 **LE PRÉSIDENT :**

Gilman. Et donc cette eau-là, l'été, a des problèmes de bactéries, pollution bactérienne?

2415 **Mme JOSÉE BRAZEAU :**

C'est pas le lac comme tel, c'est que la prise d'eau n'est pas assez profonde puis l'eau se réchauffe en surface. Ça favorise l'augmentation des bactéries, les bactéries sont plus susceptibles de se développer à ce moment-là.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

La municipalité n'a pas d'usine de filtration, elle a simplement une chloration?

2425 **Mme JOSÉE BRAZEAU :**

À ma connaissance, oui.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc là, vous allez changer la prise d'eau, vous allez la mettre plus profond dans le lac, atteindre une eau de meilleure qualité et vous allez améliorer la chloration.

2435 **Mme JOSÉE BRAZEAU :**

C'est ce qui a été proposé.

2440 **M. JEAN-PAUL GENDRON :**

Excusez, monsieur le président, je viens de retrouver l'information, je l'avais en dossier. Oui, il s'agit du déplacement de la prise d'eau vers un endroit plus profond dans le lac où on va sûrement avoir une eau, l'eau étant plus froide, une eau de meilleure qualité.

Il y a aussi une question de bouclage du réseau en deux endroits, qui va améliorer la circulation de l'eau dans le réseau de distribution, donc réduire le séjour de l'eau dans des bouts morts dans le système. Puis il y a deux postes de chloration intermédiaire qui vont être installés également. C'est un projet qui est subventionné en partie par le programme Eaux Vives du Ministère.

2445

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas de problème de trihalométhanes?

2450

**M. LUC PROULX :**

Ce qu'on dit, monsieur le président, c'est qu'on a vérifié quatre réseaux. Parce que je vous rappelle que c'est un paramètre qui est vérifié, qui n'est pas à vérification obligatoire et on le vérifie dans le cadre d'un programme spécial, qui est le Programme de surveillance de la qualité de l'eau. On a vérifié les réseaux de Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Chapais. Ils ont tous démontré des concentrations occasionnelles en haut de 100 microgrammes par litre de THM, mais selon notre estimation de nos spécialistes, aucun ne va dépasser la moyenne lors des quatre analyses annuelles. Donc, au niveau de la norme, donc on pense qu'ils vont rencontrer. Et Lebel-sur-Quévillon, qui était le plus problématique, a une nouvelle usine qui permet d'enlever ces problèmes-là actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

C'était pour Chibougamau que ça m'inquiétait parce que s'il y a une contamination régulière, il pourrait y avoir des problèmes de chloration.

**M. LUC PROULX :**

Lebel a à peu près une des usines de traitement d'eau les plus sophistiquées au Québec actuellement. C'est de la nanofiltration, c'est quelque chose de très très sophistiqué.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, essayons de voir quelques questions. D'abord des réponses. Vous me déposez en date du 20 mai des questions et des réponses. On ne les lira pas toutes. Il y avait deux pages de questions et donc, une série de réponses venant de différentes questions posées dans l'audience préalablement.

2480 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, effectivement, monsieur le président, on vous dépose une série de questions. Il y a environ, à vue de nez comme ça, une trentaine de questions et surtout une trentaine de réponses.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

J'espère que les réponses vont être à la hauteur des questions!

2490 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Comme d'habitude.

**LE PRÉSIDENT :**

2495 Sinon, on fera du pouce dessus. Hier, on vous a demandé pourquoi Grande Rivière n'était pas listée sur le tableau et quelles étaient les données sur son débit. Est-ce qu'on a une information là-dessus?

2500 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, on n'a pas de données avant l'implantation des barrages. Les seules données qu'on a datent de 79 et elles sont d'Hydro-Québec. Les données d'eau sont des données d'eau turbinée, donc pas des données de rivière. Et c'est la raison qui explique pourquoi on n'a pas ça au tableau traditionnel.

**LE PRÉSIDENT :**

2510 Les volumes des réservoirs LG-2, LG-3, LG-4 et Caniapiscau donnés en page 6, indiquent-ils la capacité de stockage maximal ou ce sont des données sur les réserves actuelles?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je vais laisser monsieur Berrouard donner la réponse.

2515 **M. DANIEL BERROUARD :**

En fait, la réponse, c'est qu'on n'a pas de réponse encore. On a fait la vérification ce matin puis effectivement il y a deux possibilités. Les chiffres comme tels apparaissent comme probablement des données de stockage mais on veut quand même s'en assurer; donc, si vous

le permettez, on va vous revenir là-dessus. Les personnes auprès de qui on devait faire la vérification ce matin n'étaient pas disponibles.

**LE PRÉSIDENT :**

2525

D'accord. Quelle est l'importance des volumes d'eau disponibles dans la région du Nord-du-Québec?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2530

C'est en partie une réponse parce qu'on n'a pas toutes les données là-dessus, mais 54 % des eaux du Québec sont dans le Nord, c'est-à-dire 19 % qui s'écoule vers la Baie d'Ungava et 35 % vers la Baie James et la Baie d'Hudson, tandis que 45 % de l'écoulement d'eau, de façon très globale, s'écoule vers le fleuve.

2535

**LE PRÉSIDENT :**

2540

Est-ce qu'il y a des demandes dans la région pour le captage d'eau souterraine à des fins d'embouteillage?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2545

Alors, on vous a signalé ce point-là dans la région 10. Il n'y a pas de demande de captage existant, pas d'embouteillage existant. Il y a cependant un projet de captage qui a été présenté au Ministère sous la raison sociale Liqueurs LaSarre incorporée. Alors, l'étude de pompage est en cours au niveau de la zone d'influence et de la qualité de l'eau, et l'eau serait embouteillée à LaSarre en Abitibi-Témiscamingue dans une usine d'embouteillage qui est déjà existante.

2550

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous n'avez aucune demande en provenance de Oujé-Bougoumou?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2555

Au Ministère, on n'a pas d'information sur ce dossier-là. Alors, si ça se produit, c'est sans la connaissance et je dirais sans l'autorisation du Ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

2560

Est-ce que le Ministère possède des informations sur la salinité de l'eau de la Baie James?

**M. JOCELIN DUFRESNE :**

2565

Oui, monsieur le président. Ce que l'on peut constater, d'abord, c'est que la salinité de l'eau est variable dépendamment des points où a été mesurée cette salinité. Mais prenons par exemple à la hauteur de Waskaganish dans la Baie James, on retrouve de 6 à 12 parties par 1000. Et si on monte à la hauteur de Eastmain, par exemple, le taux augmente à 15 parties par 1000. Et à la séparation de la Baie James et de la Baie d'Hudson, encore plus haut, c'est 30 parties par 1000.

2570

Donc, si on fait un peu une référence à la salinité de l'Atlantique, par exemple, qui est autour de 35 parties par 1000, ça donne un peu le taux de salinité actuellement dans le bas de la Baie James.

2575

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2580

Nous avons également, monsieur le président, une trentaine de documents qu'on a accumulés et qu'on vous dépose aujourd'hui. On vous dépose une liste de ces documents-là d'ailleurs.

**LE PRÉSIDENT :**

2585

Alors, merci.

Est-ce que monsieur Sioui d'Hydro-Québec, est-ce que vous avez des données nouvelles sur le mercure? On en a parlé hier. Non.

2590

Ministère des Ressources naturelles, vous deviez nous donner des informations sur les rejets de Copper Rand et Portage, le rejet final dans le lac Chibougamau en provenance des mines Copper Rand.

**M. ROBERT TREMBLAY :**

2595

Oui, j'ai vérifié, l'effluent final de ces deux concentrateurs-là qui sont en opération actuellement se rejette dans le lac Doré et non pas dans le lac Chibougamau. De sorte qu'il n'y a pas de rejet de concentrateur présentement dans le lac Chibougamau. Il y en a dans le lac Doré.

2600

Et je pense, si je ne m'abuse, que les rejets respectent les normes en vigueur de qualité au niveau environnemental.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que madame a dit hier.

2605

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Je voudrais juste préciser qu'il y a un rejet d'eau de mine qui va dans le lac Chibougamau, ce n'est pas un rejet de concentrateur, mais c'est uniquement l'eau de la mine qui est pompée et qui respecte les critères de la Directive 019.

2610

**LE PRÉSIDENT :**

Expliquez-moi un peu là, que je comprenne. C'est de l'eau pompée par la mine...

2615

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Oui.

2620

**LE PRÉSIDENT :**

... qui sert à ses opérations?

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

2625

Elle pompe l'eau pour maintenir à sec sous terre pour pouvoir opérer.

**LE PRÉSIDENT :**

2630

Disons de l'eau qu'elle prend dans le sous-sol et qu'elle rejette.

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

2635

Exact. C'est ça. Et qui est traitée, autrement dit qu'il y a une décantation qui se fait pour ne pas qu'il y ait de particules de roches qui seraient contaminées qui iraient dans l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

2640

Et à votre connaissance, cette eau-là n'est pas contaminée?

**Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

2645

Exact.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Le problème, c'est que votre tableau en page 6, tableau 2.2, indique que le lac Chibougamau a fait l'objet de rejets miniers.

2655 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Oui. Je crois que la référence aux rejets miniers dans le lac Chibougamau vient des vieilles opérations d'avant, du début des opérations de la mine, dans lequel on avait déversé les résidus en bordure du lac. On avait endigué une partie du lac, donc on avait mis des rejets dans le lac Chibougamau. Par la suite, ce parc-là, on a arrêté de se servir de ce parc à rejets-là. Par contre, on a fait un bassin d'eau de mine à cet endroit pour permettre, comme je viens de l'expliquer tout à l'heure, de permettre la décantation de l'eau de mine. Donc, il y a deux événements finalement qui ont eu lieu à cet endroit-là pour des raisons différentes reliés aux opérations de mine.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

2665 Mais est-ce que ça veut dire que le rejet d'eau de mine de maintenant va rejoindre un vieux rejet minier et qu'il y a donc un danger de réactivation de cet ancien rejet minier qui est accumulé là?

2670 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Non, parce que le bassin finalement a été fait de façon sécuritaire. Dans ce bassin-là, il y a uniquement l'eau de la mine et cette eau-là, si on veut, elle ne se trouve pas à entraîner des résidus dans l'eau du lac.

2675 **LE PRÉSIDENT :**

Il y aurait peut-être moyen de trouver une autre terminologie...

2680 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Oui, formulation.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

... parce que c'est toujours inquiétant de voir arriver un rejet minier dans un lac comme ça. Ça va? Bien.

2690 Je rappelle deux - trois choses, évidemment on termine la première tournée du Québec. Il y aura pour la région ici, il y a des discussions actuellement avec le Conseil consultatif de l'environnement de la Baie James et le Conseil consultatif de l'environnement Kativik sur la participation plus formelle des communautés autochtones dans la présente audience. Il y aura un arrimage qui est en cours de notre Commission et des comités impliqués. Mais pour ce qui est de l'essentiel de la tournée, nous achevons la tournée du Québec.

2695 Il y aura, dans les semaines qui viennent, avant de clore la première partie de l'audience, il y aura donc dix journées thématiques. Je vous ai déjà annoncé, je le rappelle, le 1er juin: menaces globales, 2 juin: agriculture et ses multiples usages, 3 juin: eau souterraine, 4 juin: approche écosystémique et gestion par bassin versant. Ces quatre journées-là ont lieu à Québec.

2700 La semaine suivante, le 9 sur le fleuve Saint-Laurent et le 10 sur l'assainissement des eaux industrielles, à Trois-Rivières.

2705 Et la dernière semaine, 15 juin: eau et santé publique, 16 juin: pérennité des infrastructures municipales, 17 juin: gestion des infrastructures des services d'eau et 18 juin: exportation de l'eau, quatre journées qui auront lieu à Montréal.

2710 Je voudrais m'assurer de la part de chacun des ministères que tous les documents demandés ou toutes les réponses en préparation nous soient parvenus d'ici le plus tard le 18 juin. Et je vous rappelle que si cet examen-là, si cette chose-là n'est pas faite, nous allons nous faire sonner les oreilles très joyeusement par les gens qui sont venus de bonne foi à l'audience et qui ont demandé des documents. Et s'ils ne les ont pas reçus, ils vont se sentir trahis et, à ce moment-là, on risque de passer l'été à courir après les documents manquants. Je pense que ça, c'est fondamental.

2715 Je reste avec un certain nombre de questions qui n'ont pas reçu des réponses adéquates. Je pense, par exemple, au soir où pas un ministère n'a été capable de nous produire quelque étude que ce soit sur les problèmes d'exportation d'eau, sur la problématique que ça présente, sa considération écologique. Et quand on a posé des questions, on a eu une espèce d'absence. Là, il y a quelque chose qui est un peu troublant du côté du savoir dans l'appareil gouvernemental.

2720 Même chose quand un intervenant à Montréal est venu poser la question de l'impact sur le système hydrique de l'ensemble des interventions du Québec en hydroélectricité.

2725 Il existe des études nombreuses qui sont sectorielles et qui sont projet par projet mais, pour l'instant, l'appareil n'a pas généré une considération intégrative sur l'impact d'une telle démarche dans l'ensemble du régime hydrique.

2730 On a des réponses partielles mais documentées à l'égard de l'agriculture et à l'égard de l'exploitation forestière. Il me semble que, de part et d'autre, on a eu là-dessus des débuts de bilan, mais je pense que si vous aviez ou si vous possédez des choses qui puissent permettre d'encadrer la réflexion sur ces deux dimensions --

2735       Et je suis content là-dessus qu'un représentant d'Hydro-Québec y soit, parce que je sais que vous avez des montagnes d'études sectorielles liées à chaque projet en particulier, mais la reprise synthétique et l'analyse de ça me semble important. Donc, la dimension hydroélectrique sur le poids que ça représente sur la ressource, sur ses usages et donc sur la modification du régime hydrique. Et évidemment les questions relatives à l'exportation. Comme en plus on aura une journée thématique là-dessus, vous comprenez que ces interrogations-là vont reprendre.

2745 Je m'empresse de remercier les fidèles de l'audience, il y en a au moins deux qui sont là depuis toujours, monsieur Latulippe, monsieur Proulx, monsieur Meunier, monsieur Tremblay, les autres, ça a été des chaises plus changeantes, alors merci beaucoup de votre contribution. 2750 Et ça veut dire que les autres qui ont roulé ne sont pas là pour fermer la boucle, mais quand même. Merci pour la contribution de chacun des ministères impliqués. Oui, mon collègue me signale particulièrement, bien sûr, Pierre Auger, Philippe Gentes, Michel Ouellet, Sylvain Primeau.

2755 Je nous dis un au revoir puisqu'il y aura des tables sectorielles et il y aura aussi la partie mémoires. Je pense que l'opération que nous faisons est une opération extraordinairement importante, de convier la population à s'interroger sur l'eau qui est l'enjeu du prochain siècle, à la fois au plan mondial et aussi pour le Québec. Merci beaucoup. Souhaitons-nous bonne chance pour le reste de la route.

2760       Et s'il y a eu des petites difficultés inévitables dans le processus même d'une opération d'une telle envergure et parfois d'une telle exigence, je pense qu'en général, on peut plutôt se réjouir que tout s'est plutôt bien passé et que les résultats sont à ce moment assez bons. À bientôt.

2765 \*\*\*\*\*

2770 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2775 **LISE MAISONNEUVE, s.o.**